

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL  
MISSION MINISTÉRIELLE  
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT  
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

## CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES DE L'AGRICULTURE



PROGRAMME 215

---

**CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES DE L'AGRICULTURE**

---

**Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture**

---

Programme n° 215 | BILAN STRATÉGIQUE

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

**Sophie DELAPORTE**

*Secrétaire générale*

Responsable du programme n° 215 : Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Le programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » est un programme d'appui à l'ensemble des services ministériels, plus spécifiquement consacré au pilotage et à la mise en œuvre opérationnelle sur tout le territoire des politiques publiques portées par le ministère. Il regroupe pour l'essentiel les moyens en personnel et en fonctionnement de l'administration centrale et de certains services déconcentrés départementaux (directions départementales interministérielles) ou régionaux (DRAAF/DAAF). Le programme comporte également les crédits relatifs à l'évaluation de l'impact des politiques publiques et à l'information statistique ainsi que certains crédits faisant l'objet d'un pilotage national, dans le cadre du développement de programmes informatiques ou immobiliers, de la formation continue, de l'action sanitaire et sociale, de l'information et de la communication institutionnelle du ministère.

À ce titre, trois grandes priorités sont plus particulièrement développées. Elles sont inscrites au sein du plan de transformation ministériel :

- une simplification de l'accès de l'utilisateur aux informations et aux procédures du ministère ;
- l'évolution de la gestion des ressources humaines ;
- une optimisation des coûts et de la qualité des services.

### **Un service à l'utilisateur plus accessible et de plus en plus personnalisé**

Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation s'est engagé dans une politique ambitieuse de dématérialisation depuis plusieurs années. Cette politique vise à simplifier les démarches des usagers et le travail des services. Elle s'inscrit dans une recherche d'efficacité accrue : offre de services plus performants, allègement des charges administratives pesant sur les entreprises, meilleure valorisation des ressources humaines.

La dématérialisation s'est développée au sein du ministère de façon transversale et bénéficie à tous les secteurs :

- saisine du ministère par voie électronique (SVE) depuis novembre 2015 ;
- ouverture d'un site unique d'accès à l'ensemble des démarches du MAA ;
- dématérialisation progressive de l'ensemble des formulaires homologués du MAA.

Aujourd'hui, 100 % des formulaires sont accessibles en ligne *a minima* par document téléchargeable non inscriptible. La dématérialisation est totale pour les procédures les plus utilisées comme par exemple Telepac, la téléprocédure qui permet un traitement en ligne des demandes d'aide de la politique agricole commune (PAC), leur envoi et leur traitement.

Le recensement agricole a démarré en octobre 2020 et se poursuivra jusqu'en avril 2021. Le recours accru aux données administratives (aides de la PAC, base de données nationale d'identification des animaux, casier viticole informatisé, données de l'agence Bio, etc.) pour pré-remplir les questionnaires a permis d'alléger la charge des enquêtés ; par ailleurs, les exploitants agricoles concernés uniquement par le « cœur » du questionnaire (soit environ 75 % des exploitations) sont interrogés par internet, à partir d'un questionnaire simplifié ; les outils de diffusion des résultats ont été modernisés en vue de faciliter la recherche d'information et l'accès sécurisé aux données collectées par cette opération. La refonte du site de la statistique agricole a été effectuée en convergence avec le nouveau site web de l'INSEE.

Le MAA vise le « 100% dématérialisation » à horizon 2022 intégrant non seulement des démarches accessibles à 100% en ligne mais aussi 99% de téléprocédures (démarches en ligne avec intégration dans une application métier) correspondant aux démarches les plus utilisées. Cette orientation vise également la numérisation pour faciliter l'accès des dossiers RH des agents et l'accès dématérialisé au portail RENOIRH afin de permettre la modification en ligne de son dossier par l'agent.

### **Une évolution de la gestion des ressources humaines qui se prolongera dans la durée**

S'agissant de la politique des ressources humaines, l'année 2020 a permis de finaliser la bascule vers le système d'information de gestion des ressources humaines (SIRH) RenoiRh en fiabilisant l'interface entre RenoiRh et l'outil de gestion des primes, Agorha. Au-delà de ce chantier informatique, l'année 2020 a surtout été marquée, par la mise en œuvre des dispositions de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, avec notamment l'adoption de lignes directrices de gestion des mobilités et des avancements et l'évolution du rôle des commissions administratives paritaires qui implique de repenser la conduite du dialogue social. Le projet de refonte de la fonction ressources humaines, en application des orientations de la circulaire du 5 juin 2019 relative à la transformation des administrations centrales et aux nouvelles méthodes de travail, reste d'actualité, avec un calendrier revu compte tenu des autres chantiers de transformation en cours et de l'impact de la crise sanitaire. Il devrait débiter dans le courant de l'année 2021. L'ensemble conduira, à terme, à une révision en profondeur des modalités de pilotage et de gestion des ressources humaines, conjuguant les enjeux de continuité et de soutenabilité de la gestion quotidienne, de développement d'une approche stratégique des politiques RH au niveau national et de déconcentration accrue des décisions prises dans ce domaine.

### Une mutualisation de la gestion notamment dans les domaines de l'informatique, de l'immobilier et des achats

Le ministère a poursuivi ses efforts et ses investissements, conformément aux orientations gouvernementales de mutualisation renforcée, en se fixant trois objectifs :

- repenser la fonction systèmes d'information et numérique pour faire du numérique un levier de transformation, grâce notamment à la mise en œuvre du plan de transformation numérique qui fixe comme priorités :
  - les services électroniques aux usagers : dématérialisation, accessibilité en ligne en tout lieu et en tout temps, application du principe "Dites-le nous une fois » ;
  - l'environnement de travail numérique de l'agent, de l'offre bureautique aux solutions d'impression, en passant par les outils collaboratifs et l'assistance de proximité ;
  - la mutualisation au sein de la sphère agricole publique ;
  - l'inscription dans la dynamique interministérielle de partage de systèmes éprouvés.
- améliorer la performance économique et énergétique des bâtiments et des sites informatiques. Les implantations d'administration centrale sur le site de Paris sont rationalisées. Ainsi, les travaux de rénovation du site de Varenne et de modernisation du site informatique de Toulouse se sont poursuivis, tout comme les travaux permettant l'installation de plusieurs opérateurs à Maisons-Alfort pour libérer le site de l'Arboretal.
- renforcer le pilotage et la mutualisation des achats en cohérence avec les objectifs d'économies fixés par le plan d'achats de l'Etat et poursuivre le déploiement de la signature électronique.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

<b>OBJECTIF 1</b>	<b>Sécuriser et simplifier l'accès des usagers au droit, aux données et procédures du ministère</b>
INDICATEUR 1.1	Taux d'utilisation des téléprocédures
INDICATEUR 1.2	Taux de dématérialisation des enquêtes statistiques régulières
<b>OBJECTIF 2</b>	<b>Optimiser l'efficacité de la gestion des ressources humaines</b>
INDICATEUR 2.1	Efficacité de la gestion des ressources humaines
INDICATEUR 2.2	Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987
<b>OBJECTIF 3</b>	<b>Mettre en oeuvre les actions ministérielles dans des conditions optimales de coût et de qualité de service</b>
INDICATEUR 3.1	Efficacité de la fonction immobilière
INDICATEUR 3.2	Efficacité de la fonction achat
INDICATEUR 3.3	Efficacité de la fonction informatique



---

**Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture**

---

Programme n° 215 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIF

#### 1 – Sécuriser et simplifier l'accès des usagers au droit, aux données et procédures du ministère

### INDICATEUR

#### 1.1 – Taux d'utilisation des téléprocédures

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Taux d'utilisation des téléprocédures	%	96	95	78,4	71,1	74	78
Nombre total de personnes ayant utilisé une téléprocédure	Nb	800 830	974459	1 073 545	1030537	1295348	1 383 100

#### Commentaires techniques

Source des données : Les données sont issues de l'enquête annuelle auprès des maîtres d'ouvrage assistés de leurs maîtres d'œuvres.

Mode de calcul : L'unité de compte est le formulaire électronique rempli jusqu'au stade de la validation (site web) ou l'unité logique d'information échangée. L'indicateur rapporte le nombre de dossiers traités à la suite d'une téléprocédure au nombre total des dossiers traités. Sont prises en compte les procédures qui font l'objet d'une informatisation permettant aux usagers d'effectuer leur démarche à distance dans un environnement sécurisé. La notion d'utilisateur s'entend ici comme usager externe du ministère.

Ce premier indicateur est composite puisqu'il mesure l'utilisation des différentes téléprocédures mises en place par le ministère :

- à destination des agriculteurs, TéléCALAM, outil des télédéclarations des demandes d'indemnisation au titre des calamités agricoles, TéléPAC, solution de télédéclaration des demandes d'aides au titre de la politique agricole commune et Déma TIC pour le remboursement partiel de la taxe intérieure de consommation (TIC / TICGN) ;
- des vétérinaires sanitaires (TeleVSB et TeleFCO, outils de télédéclaration des demandes d'indemnisation respectivement des visites sanitaires bovines et des actes de vaccination contre la fièvre catarrhale ovine) ;
- des apiculteurs (TeleRUCHERS, télédéclaration des emplacements des ruches) ;
- COLEOR (collecte des essais officiellement reconnus avant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques) ;
- inscription au concours de recrutement de l'enseignement agricole et hors enseignement ;
- inscription aux examens de l'enseignement agricole (lycéens et candidats libres).

La moyenne des taux individuels d'utilisation des procédures est utilisée pour éviter l'effet induit par l'hétérogénéité des volumes correspondant aux différentes procédures.

### INDICATEUR

#### 1.2 – Taux de dématérialisation des enquêtes statistiques régulières

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Entreprises agroalimentaires	%	Non déterminé	98	98	98	99	100
Exploitations agricoles et forestières	%	Non déterminé	25	40	40	40	40

#### Commentaires techniques

Source des données : Les données de l'année n sont relatives à la campagne d'enquêtes de l'année n. Pour les enquêtes infra-annuelles, les données collectées portent sur l'année n et pour les enquêtes annuelles sur l'année n-1.

Mode de calcul : Nombre d'entreprises (ou exploitations) auxquelles la télédéclaration est proposée / nombre d'entreprises (ou exploitations) interrogées dans les enquêtes statistiques.



Ce sous-indicateur mesure la proportion d'entreprises répondant aux enquêtes statistiques sur l'agroalimentaire auxquelles une télédéclaration est proposée. Depuis le PAP 2019, le sous indicateur est élargi au périmètre des exploitations agricoles et forestières.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### TAUX D'UTILISATION DES TELEPROCEDURES

Le nombre de téléprocédures est stable par rapport à 2019, conformément à ce qui était prévu.

La direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER), maître d'ouvrage du service, renonce à ouvrir aux usagers la téléprocédure **Téléinscription**, car elle ferait doublon avec le dispositif désormais mis en place par le Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, Affelnet. L'ouverture de l'application Affelnet (affectation des élèves par le net) sur le web permet aux familles de connaître l'affectation au lycée proposée à leur enfant en fin de 3e.

**Téléprocédure Expadon 2** : l'outil comporte deux modules, un relatif aux agréments, opérationnel depuis 2018 pour toutes les demandes d'agréments, l'autre relatif aux demandes de certificat export.

Les travaux de développement du deuxième module se sont poursuivis en 2019 et 2020 et la téléprocédure relative aux certificats a finalement été ouverte en février 2020 pour un nombre limité de types de certificats (produits laitiers) et de départements (2). Ce déploiement partiel a conduit à une baisse du taux général d'utilisation des téléprocédures, qui devrait remonter dans le temps à la faveur de l'accoutumance des usagers et d'une extension des types de certificats et du nombre de départements couverts. La situation sanitaire n'a pas permis d'aller au-delà en 2020.

Le déploiement de la téléprocédure Expadon 2 pour les produits laitiers sur la France entière est programmé en 2021 avec une date d'achèvement au 1er juillet 2021. La téléprocédure devrait également donner accès aux certificats des produits carnés.

A noter que les certificats phytosanitaires ne seront pas délivrés via Expadon 2 mais via la téléprocédure européenne TRACES NT conformément à la réglementation UE.

La téléprocédure devrait couvrir 100% des demandes de certificats sur les produits concernés fin 2022.

#### Concernant les autres téléprocédures :

- **téléprocédure ARPENT** (Examens) : l'année 2020 est marquée par une diminution de l'usage de la téléprocédure ARPENT(examens), liée à des difficultés de maintien en conditions opérationnelles de l'outil. Celles-ci ont notamment empêché le transfert des inscriptions réalisées par les candidats dans ARPENT(examen) vers l'application de gestion interne des inscriptions Indexa2/Sinex. Cette situation a contraint les services en charge de l'organisation des examens à ressaisir les inscriptions dans Indexa2/Sinex et à privilégier l'inscription des candidats sans passer par ARPENT(examen).

- **Logics** : l'outil de demande d'autorisation d'exploiter, reste assez faiblement utilisé du fait de la complexité de la procédure (y compris non dématérialisée).

- **Dematic** : procédure de demandes de remboursement de TICGN (Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel) et TICPE (Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques). Le taux de dématérialisation, de 98% en 2020, devrait tendre vers 100%, avec l'obligation de soumission via l'outil dématérialisé de toutes les demandes déposées au titre des années 2019 et suivantes. Par contre, comme indiqué lors du précédent rapport, le nombre de total de dossiers est appelé à diminuer avec la mise à disposition du « gazole rouge » au 1er juillet 2021 : le tarif réduit sera directement applicable pour le GNR (gaz non routier) à l'acquisition du produit, les remboursements TICPE/TICGN ne concerneront plus que le fuel lourd, le GPL et le gaz naturel.

L'ensemble de ces éléments explique une dégradation du taux d'utilisation des téléprocédures en 2020, anticipée dans le PAP2020 mais qui s'est révélée supérieure aux prévisions, du fait notamment de la crise sanitaire.

## TAUX DE DEMATERIALISATION DES ENQUÊTES STATISTIQUES REGULIERES

L'indicateur vise à mesurer les avancées de la dématérialisation des enquêtes statistiques relevant du périmètre ministériel (service statistique ministériel agriculture). La mesure ne porte que sur les enquêtes régulières et exclut donc les enquêtes aperiodiques.

La collecte par internet des données du recensement agricole (RA) auprès des exploitants agricoles, sur une partie du champ, a démarré en octobre 2020 et se poursuit jusque fin avril 2021. Cette dématérialisation porte sur environ 400 000 exploitations agricoles. S'agissant d'une enquête non périodique, elle n'entre pas dans le calcul de l'indicateur. Cependant, il s'agit de la première collecte dématérialisée auprès des exploitants agricoles et les enseignements qui en seront tirés permettront de poursuivre l'effort de dématérialisation sur les enquêtes périodiques (enquêtes « cheptel » auprès des éleveurs et « terres labourables » auprès des cultivateurs). Dès le mois de mai 2021, sera conduite une expérimentation de la collecte par internet de l'enquête sur les cheptels porcins, auprès de 600 éleveurs environ. Selon le retour d'expérience de cette opération, en terme de taux de réponse, d'outil et d'organisation, la généralisation de ce mode de collecte sur les autres enquêtes cheptel sera étudiée, pour une mise en œuvre en 2022.

La collecte de la prochaine enquête sur la structure des exploitations agricoles (fin 2023 - début 2024) pourrait, selon les résultats obtenus sur le RA, être, au moins en partie, dématérialisée. Ceci reste à confirmer.

Les enquêtes aperiodiques sur les pratiques agricoles paraissent à ce stade trop longues et complexes pour être collectées de manière dématérialisée. Elles seront poursuivies en face à face avec un enquêteur.

Concernant le secteur forestier, une enquête dématérialisée a été conduite en 2020 auprès des groupements forestiers visant à améliorer l'univers de l'enquête sur les exploitations forestières qui sur ce périmètre semblait incomplet. L'enquête sur les exploitations forestières et scieries est dématérialisée depuis 2017 mais les taux de réponse doivent être améliorés. Les efforts se sont poursuivis en 2020 sur la simplification du questionnaire pour essayer d'accroître le taux de réponse des enquêtés par internet et réduire l'assistance nécessaire à la réponse. L'univers de cette enquête pour 2021 intégrera les groupements forestiers qui ont pu être identifiés comme répondants potentiels suite à l'enquête de 2020.

Pour ce qui est des industriels enquêtés (IAA), la dématérialisation des enquêtes est achevée. L'enjeu pour les années à venir porte sur l'organisation de la collecte, aujourd'hui répartie entre les organisations professionnelles agréées et les équipes du service de la statistique et de la prospective, et réinternalisée à compter de 2021, entièrement dématérialisée avec une simplification du questionnement.

## OBJECTIF

### 2 – Optimiser l'efficacité de la gestion des ressources humaines

## INDICATEUR

### 2.1 – Efficacité de la gestion des ressources humaines

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Ratio "gérants / gérés"	%	1,94	1,91	1,95	1,91	1,77	2,20
Effectifs gérés	Nb	32014	31 458	31 744	31328	31374	30 769

#### Commentaires techniques

Source des données : les données sont issues du système d'information RH du ministère et du plan d'activité des fonctions support pour le numérateur du ratio d'efficacité ; elles sont issues du SIRH et de l'infocentre paie pour les effectifs gérés.

**Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture**

Programme n° 215 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Mode de calcul : l'indicateur mesure en pourcentage le nombre d'agents remplissant l'une des quatre grandes fonctions RH (gestion RH, formation, suivi des conditions de travail et pilotage de la politique de gestion des RH et des compétences) rapporté à l'effectif géré (personnels permanents et vacataires).

**INDICATEUR****2.2 – Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987	%	5,09	5,22	5,30	5,28	NC	6

**Commentaires techniques**

Source des données : MAA - Bureau de l'action sanitaire et sociale

Mode de calcul : Le mode de calcul retenu est celui utilisé dans le cadre de la déclaration faite au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). Le taux retenu est le taux légal qui prend en compte les travailleurs handicapés déclarés et les dépenses donnant lieu à unités déductibles.

Taux d'emploi légal = ((bénéficiaires de l'obligation d'emploi au 1er janvier de l'année écoulée + nombre d'unités déductibles) / effectif total au 1er janvier de l'année écoulée) x 100.

**ANALYSE DES RÉSULTATS****Ratio "gérants / gérés"**

L'année 2020 a été marquée par la poursuite du déploiement du nouveau système d'information interministériel de gestion des ressources humaines RenoIRH. Les retards en gestion provoqués par les difficultés d'interfaçage entre RenoIRH et le logiciel de calcul des primes (Agorha) n'ont pas influé sur le calcul de ce ratio.

**Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi**

Le calcul de la part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) s'appuie sur les données issues du système d'information des ressources humaines (SIRH) du ministère.

Or, la mise en qualité des données lors du changement du SIRH en 2020 a pris du retard en raison du contexte sanitaire. Cela se traduit par une diminution apparente du nombre des agents pouvant être déclarés comme BOE, non conforme à la réalité du terrain.

A ce stade, les éléments ne peuvent donc être intégrés. Ils seront complétés lors du PAP 2022.

**OBJECTIF**

**3 – Mettre en oeuvre les actions ministérielles dans des conditions optimales de coût et de qualité de service**

**INDICATEUR****3.1 – Efficience de la fonction immobilière**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Ratio SUN / Poste de travail	m <sup>2</sup> /poste de travail	13,41	13,27	13,60	13,27	12,94	12
Ratio entretien courant / SUB	€/m <sup>2</sup>	15,18	24,39	16,76	23,46	19,03	
Ratio entretien lourd / SUB	€/m <sup>2</sup>	4,41	55,89	125,74	77	67,63	
Taux d'écart calendaire agrégé des projets d'infrastructure	%	1,39	6,25	0	9,38	9,38	5-10
Taux d'écart budgétaire agrégé des projets d'infrastructure	%	1,78	20,51	7,69	20,51	27,18	5-10

**Commentaires techniques****Ratio SUN (surface utile nette) / poste de travail**

Source des données : MAA - Bureau du patrimoine immobilier

Mode de calcul : le ratio *SUN (Surface Utile Nette) / poste de travail* prend en compte le nouveau schéma d'implantation du MAA ; il reprend la définition de la Direction de l'immobilier de l'Etat.

**Ratios entretien courant / SUB et entretien lourd / SUB**

Les ratios *entretien courant / SUB* et *entretien lourd / SUB* (surface utile brute) prennent en compte le nouveau schéma d'implantation du MAA ; ils reprennent la définition de la Direction de l'immobilier de l'Etat.

**Grands projets immobiliers**

Les projets immobiliers suivis (sites de Varenne, Barbet de Jouy et Lowendal) s'inscrivent dans le cadre du nouveau schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'administration centrale du MAA transmis à la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) et aux responsables régionaux de la politique immobilière de l'Etat (RRPIE) le 15 janvier 2021.

Source des données : MAA - Sous-direction de la logistique et du patrimoine

Mode de calcul : Les définitions sont conformes au guide de la performance relatif à la préparation du PAP- volet performance.

Taux d'écart budgétaire : moyenne pondérée des écarts entre budgets réactualisés et budgets prévus initialement.

Taux d'écart calendaire : moyenne pondérée des écarts entre durées réactualisées et durées prévues initialement.

Les durées et budgets prévus initialement sont estimés par rapport à la date de notification du marché de maîtrise d'œuvre.

Les durées et budgets réactualisés sont estimés par rapport à la date de production des documents budgétaires jusqu'à la fin du projet.

Le budget prévu initialement inclut toutes les dépenses prévisionnelles liées au projet immobilier y compris les révisions de prix et les aléas. Il est calculé par le maître d'ouvrage et mentionné dans le programme de l'opération (documents contractuels sur la base duquel le maître d'œuvre est recruté et/ou dans des documents internes rédigés par le maître d'ouvrage).

Le budget réactualisé inclut le coût de réalisation, les travaux supplémentaires effectués et les révisions de prix. Il correspond au montant des AE imputées sur une tranche fonctionnelle.

La durée réactualisée peut concerner la phase études et/ou la phase de travaux.

**Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture**

Programme n° 215 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

**INDICATEUR****3.2 – Efficience de la fonction achat**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Gains relatifs aux actions achat	M€	1,35	0,56	1,1	2,41	2,24	2
Taux de performance achat	%	10,56	0,98	1	3,80	3,5	1,5

**Commentaires techniques****Gains relatifs aux achats**

Source des données : le montant des gains « achats » est extrait du logiciel interministériel de saisie et de calcul « Impact ». Ces gains sont saisis par le bureau de la commande publique et des achats et font l'objet d'un suivi par la Direction des achats de l'État (DAE).

Mode de calcul : les économies d'achats sont générées au moyen des procédures d'achat et des « actions de progrès » mises en œuvre en interministériel par la DAE comme au niveau du ministère par les chargés de procédure du Bureau de la commande publique et des achats (BCPA).

Ces économies d'achats sont mesurées à partir d'une méthode interministérielle de calcul des gains.

Cette méthode, validée par le Comité des achats de l'État en juillet 2009, est fondée sur la comparaison entre :

- des prix ou des « situations » de référence ;
- des prix nouveaux ou une situation nouvelle.

L'écart de prix ou de coût est multiplié par le volume annuel.

Cette économie d'achat est dite « base 12 mois » car elle n'est comptabilisée qu'une seule fois l'année de notification du marché.

**Taux de performance achat**

Source des données : les données sont extraites du logiciel interministériel de saisie et de calcul « Impact ».

Mode de calcul : Il met en perspective les gains « achats » au regard du périmètre de dépenses prévues pour l'ensemble des marchés ayant fait l'objet d'un calcul d'économies d'achat.

**INDICATEUR****3.3 – Efficience de la fonction informatique**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Ratio d'efficience bureautique	€/poste	1412	1568	1507	1469	1736	1429
Nombre de postes bureautiques	Nombre de postes	2990	2494	2193	2537	2443	2193
Taux d'écart calendaire agrégé des projets informatiques	%	17,98	88,18	17	88,18	NC	15
Taux d'écart budgétaire agrégé des projets informatiques	%	13,32	31,06	20	31,06	NC	25

**Commentaires techniques****Ration d'efficience bureautique**

Source des données : Secrétariat général / Service de la modernisation / Sous-direction des systèmes d'information / Bureau du pilotage des systèmes d'information

Mode de calcul : le ratio d'efficience bureautique mesure le coût bureautique moyen par poste de travail pour les services d'administration centrale.

Le numérateur couvre l'ensemble des dépenses relatives à l'achat d'ordinateurs fixes et portables, des solutions d'impression, les coûts de téléphonie fixe et portable, les licences des systèmes d'exploitation et des suites bureautiques, la formation bureautique des utilisateurs, les serveurs bureautiques, les coûts internes (titre 2) et externes de support et de soutien aux utilisateurs de la bureautique, les coûts de maintenance bureautique des matériels et des logiciels.

Le numérateur comprend également les coûts internes de titre 2, calculés sur la base des agents assurant l'assistance informatique de proximité.

Le dénominateur est établi à partir de l'inventaire des postes de travail recensés.

### **Grands projets informatiques**

Les grands projets considérés concernent le programme EXPADON conduit sous responsabilité de FranceAgriMer, le programme SIRENA conduit sous responsabilité de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche, le programme RESYTAL conduit sous la responsabilité de la Direction générale de l'alimentation ainsi que, depuis 2018, le programme OSHIMAE sous la responsabilité du MTE et depuis 2019 le programme RenoiRH. Ces programmes ont tous fait l'objet d'une approbation de la DINUM et sont compris dans le top 50 des projets informatiques de l'État.

Source des données : MAA – Sous-direction des systèmes d'information

Mode de calcul : conforme à la demande de la Direction interministérielle du numérique (DINUM).

Taux d'écart budgétaire : moyenne pondérée des écarts entre budgets réactualisés et budgets prévus initialement.

Taux d'écart calendaire : moyenne pondérée des écarts entre durées réactualisées et durées prévues initialement.

Les budgets sont alignés sur les critères d'évaluation définis par la DINUM. Ils prennent en compte les coûts initiaux (dont le T2) auxquels sont ajoutées deux années de maintenance (source : arrêté du 1er juin 2011 portant création d'une direction interministérielle des systèmes d'information et de communication de l'État).

Les seuls projets Expadon, Oshimae et RenoiRH sont pris en compte.

Les durées et budgets prévus initialement sont estimés par rapport à la date de démarrage du projet.

Les durées et budgets réactualisés sont estimés à partir de la date de production des documents budgétaires jusqu'à la fin du projet.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### **EFFICIENCE DE LA FONCTION IMMOBILIERE**

#### Concernant le ratio sun/postes de travail :

L'indicateur est en légère baisse du fait de la densification des locaux induites par les travaux sur le bâtiment E de Varenne. Les surfaces du bâtiment en travaux n'ont pas été comptabilisées dans le calcul de la SUN 2020 pour établir ce ratio. En les comptabilisant, ce ratio s'élève à 14,5 m<sup>2</sup>/PdT. Les surfaces tampons du site de Maine sont toutes utilisées et un resserrement sur le site de Varenne a été réalisé afin de pouvoir libérer le bâtiment E et une partie du bâtiment C.

#### Concernant le ratio entretien lourd/SUB :

L'application du schéma directeur du MAA s'étale sur plusieurs années. Le projet de rénovation du site de Varenne nécessite la mobilisation continue des fonds des programmes 723 et 215 dédiés à l'entretien lourd. Le pic attendu en 2020 est reporté sur l'année 2021 en conséquence de la crise sanitaire actuelle. Le ratio entretien lourd / SUB traduit cet effort. Il est à noter que la totalité de la SUB est considérée pour le calcul de ce ratio.

#### Concernant le taux d'écart budgétaire et calendaire :

Le taux d'écart calendaire s'explique par une mise à jour du planning des travaux sur le site de Varenne, notamment dû à la complexité des déménagements entre les différentes phases de travaux et à la légère augmentation de la durée des travaux du bâtiment E au regard de leur ampleur (réalisation de deux surélévations non prévues dans le programme initial). Ce taux d'écart est augmenté par la crise sanitaire en cours, décalant le démarrage des travaux du bâtiment E.

Le taux d'écart budgétaire s'explique par la mise en œuvre de dispositifs visant à limiter les nuisances sonores ainsi que la décision de profiter des échafaudages en place dans le cadre des travaux pour ravalier la façade du bâtiment E.

### **EFFICIENCE DE LA FONCTION ACHAT**

Pour l'année 2020, les données consolidées nous ont permis de recenser 102 procédures de marché. L'ensemble des gains a été estimé à environ 2,4 M€.

Les gains réalisés effectivement en 2020 s'élèvent à 2,24 M€. La réalisation de l'objectif cible s'élève donc à 93%. Cette réussite s'explique par la réalisation d'un gain exceptionnel sur le marché du recensement agricole, s'élevant à 2,1 M€, qui représente à lui seul 92,6% des gains réalisés sur l'année 2020. Les gains restants proviennent pour 5,4% de la performance réalisée sur trois marchés : le marché de fourniture d'équipements de protection individuel, le marché de maintenance GTB du site d'Auzeville et le marché de remplacement des bouteilles et du système de gaz du site d'Auzeville. Les 2% restants se répartissent sur 16 projets distincts.

Le taux de performance pour l'année 2020 est de 3,5% de la dépense prévue pour l'ensemble des marchés ayant fait l'objet d'un calcul d'économies d'achats, soit un taux de performance bien supérieur à celui de l'année 2019.

## **EFFICIENCE DE LA FONCTION INFORMATIQUE**

### **Ratio d'efficacité bureautique**

Ce ratio est en constante augmentation et notamment dans sa cible 2023 en raison du déploiement du télétravail.

### **Grands projets informatiques**

La DINUM a informé le ministère de l'agriculture et de l'alimentation n'être pas en mesure de lui communiquer d'éléments actualisés sur les grands projets informatiques.

En effet, à la suite des décisions du COSINUM du 03 décembre 2020, la parution du Panorama des Grands Projets Numériques de l'Etat se cale désormais sur les COSINUM et passe à un rythme semestriel avec une prochaine publication pour le mois de juin 2021, la dernière datant du 1er trimestre 2020.

\$\$@FwLOVariable(libelleProg,Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture)





## Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS

## 2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020						
01 – Moyens de l'administration centrale	176 405 717 178 528 474	17 843 295 19 292 256	171 700	1 100 000 1 464 855	<b>195 349 012</b> <b>199 457 285</b>	195 749 012
02 – Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique	12 649 427 13 421 253	10 006 664 11 576 071	1 000 000 12 000	549 295	<b>23 656 091</b> <b>25 558 619</b>	27 156 091
03 – Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer)	318 621 019 309 820 271	7 772 936 9 618 901	186 044	150 046	<b>326 393 955</b> <b>319 775 261</b>	327 893 955
04 – Moyens communs	36 428 509 40 061 113	21 640 876 30 490 665	9 000 000 1 898 620	450 000 727 656	<b>67 519 385</b> <b>73 178 054</b>	67 569 385
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>544 104 672</b>	<b>57 263 771</b>	<b>10 000 000</b>	<b>1 550 000</b>	<b>612 918 443</b>	<b>618 368 443</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+5 845 501 (hors titre 2)		+5 845 501	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+3 761 774	+6 035 328 (hors titre 2)			+9 797 102	
Total des AE ouvertes	547 866 446	80 694 600 (hors titre 2)			628 561 046	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>541 831 111</b>	<b>70 977 893</b>	<b>2 268 363</b>	<b>2 891 852</b>	<b>617 969 219</b>	

## 2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020						
01 – Moyens de l'administration centrale	176 405 717 178 528 474	23 279 335 22 791 691	245 722	1 100 000 2 196 628	<b>200 785 052</b> <b>203 762 515</b>	201 185 052
02 – Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique	12 649 427 13 421 253	10 020 943 9 542 626	1 000 000 12 000	540 396	<b>23 670 370</b> <b>23 516 275</b>	27 170 370
03 – Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer)	318 621 019 309 820 271	7 777 094 9 180 117	177 747	140 724	<b>326 398 113</b> <b>319 318 860</b>	327 898 113
04 – Moyens communs	36 428 509 40 061 113	21 105 899 28 426 577	9 150 000 2 898 685	450 000 704 656	<b>67 134 408</b> <b>72 091 031</b>	67 184 408
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>544 104 672</b>	<b>62 183 271</b>	<b>10 150 000</b>	<b>1 550 000</b>	<b>617 987 943</b>	<b>623 437 943</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+5 845 501 (hors titre 2)		+5 845 501	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+3 761 774	+1 704 670 (hors titre 2)			+5 466 444	
Total des CP ouverts	547 866 446	81 433 442 (hors titre 2)			629 299 888	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>541 831 111</b>	<b>69 941 011</b>	<b>3 334 154</b>	<b>3 582 405</b>	<b>618 688 681</b>	

## 2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019							
01 – Moyens de l'administration centrale	168 165 862 180 567 351	16 690 013 19 355 636	66 025	1 150 000 1 567 295		186 005 875	186 425 875 201 556 307
02 – Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique	12 179 340 11 392 202	5 021 664 4 249 526	600 000	533 943		17 801 004	19 701 004 16 175 670
03 – Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer)	335 488 886 315 658 608	10 917 539 13 540 851	205 842	125 491		346 406 425	347 906 425 329 530 791
04 – Moyens communs	39 740 155 39 144 972	22 895 708 26 561 062	4 431 951 3 212 281	450 000 553 802	1 500 000	67 517 814	68 493 814 70 972 117
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>555 574 243</b>	<b>55 524 924</b>	<b>5 031 951</b>	<b>1 600 000</b>	<b>0</b>	<b>617 731 118</b>	<b>622 527 118</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>546 763 132</b>	<b>63 707 074</b>	<b>3 484 149</b>	<b>2 780 530</b>	<b>1 500 000</b>		<b>618 234 886</b>

## 2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019							
01 – Moyens de l'administration centrale	168 165 862 180 567 351	23 053 161 23 526 006	37 119	1 150 000 2 235 295		192 369 023	192 789 023 206 365 770
02 – Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique	12 179 340 11 392 202	5 021 664 4 924 471	600 000	656 778		17 801 004	19 701 004 16 973 450
03 – Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer)	335 488 886 315 658 608	10 917 539 13 241 330	219 165	130 933		346 406 425	347 906 425 329 250 035
04 – Moyens communs	39 740 155 39 144 972	23 638 806 27 955 839	5 050 054 3 724 468	450 000 553 802	1 500 000	68 879 015	69 855 015 72 879 081
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>555 574 243</b>	<b>62 631 170</b>	<b>5 650 054</b>	<b>1 600 000</b>	<b>0</b>	<b>625 455 467</b>	<b>630 251 467</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>546 763 132</b>	<b>69 647 645</b>	<b>3 980 752</b>	<b>3 576 807</b>	<b>1 500 000</b>		<b>625 468 337</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommés* en 2019	Ouverts en LFI pour 2020	Consommés* en 2020
<b>Titre 2 – Dépenses de personnel</b>	546 763 132	544 104 672	541 831 111	546 763 132	544 104 672	541 831 111
Rémunérations d'activité	341 311 996	339 730 591	341 006 520	341 311 996	339 730 591	341 006 520
Cotisations et contributions sociales	198 889 764	197 070 022	194 497 592	198 889 764	197 070 022	194 497 592
Prestations sociales et allocations diverses	6 561 373	7 304 059	6 326 999	6 561 373	7 304 059	6 326 999
<b>Titre 3 – Dépenses de fonctionnement</b>	63 707 074	57 263 771	70 977 893	69 647 645	62 183 271	69 941 011
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	62 401 791	55 871 311	69 669 344	68 328 138	60 790 811	68 612 206
Subventions pour charges de service public	1 305 283	1 392 460	1 308 549	1 319 507	1 392 460	1 328 806
<b>Titre 5 – Dépenses d'investissement</b>	3 484 149	10 000 000	2 268 363	3 980 752	10 150 000	3 334 154
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	3 343 259	10 000 000	1 394 011	3 736 859	10 150 000	2 512 852
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	140 890	0	874 352	243 893	0	821 303
<b>Titre 6 – Dépenses d'intervention</b>	2 780 530	1 550 000	2 891 852	3 576 807	1 550 000	3 582 405
Transferts aux ménages	1 047 222	1 100 000	960 237	1 718 665	1 100 000	1 711 307
Transferts aux entreprises	18 830	0	19 641	19 877	0	19 557
Transferts aux collectivités territoriales	564 429	450 000	801 932	566 429	450 000	770 532
Transferts aux autres collectivités	1 150 049	0	1 110 042	1 271 837	0	1 081 008
<b>Titre 7 – Dépenses d'opérations financières</b>	1 500 000	0	0	1 500 000	0	0
Dotations en fonds propres	1 500 000	0	0	1 500 000	0	0
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>612 918 443</b>			<b>617 987 943</b>	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+3 761 774			+3 761 774	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+11 880 829			+7 550 171	
<b>Total*</b>	<b>618 234 886</b>	<b>628 561 046</b>	<b>617 969 219</b>	<b>625 468 337</b>	<b>629 299 888</b>	<b>618 688 681</b>

\* y.c. FdC et AdP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2019	Prévues en LFI pour 2020	Ouvertes en 2020	Ouverts en 2019	Prévus en LFI pour 2020	Ouverts en 2020
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	10 405 568	5 450 000	5 845 501	10 405 568	5 450 000	5 845 501
<b>Total</b>	<b>10 405 568</b>	<b>5 450 000</b>	<b>5 845 501</b>	<b>10 405 568</b>	<b>5 450 000</b>	<b>5 845 501</b>

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2020		44 127		44 127				
03/2020		54		54				
04/2020		27 620		27 620				
05/2020		9 808		9 808				
06/2020		310		310				
07/2020		198 239		198 239				
09/2020		55 099		55 099				
11/2020		65 909		65 909				
12/2020		761 698		761 698				
<b>Total</b>		<b>1 162 863</b>		<b>1 162 863</b>				

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2020		328 368		328 368				
04/2020		197 695		197 695				
06/2020		1 883 349		1 883 349				
07/2020		246 359		246 359				
08/2020		135 616		135 616				
09/2020		747 526		747 526				
10/2020		55 559		55 559				
11/2020		447 594		447 594				
01/2021		640 573		640 573				
<b>Total</b>		<b>4 682 638</b>		<b>4 682 638</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
22/01/2020		1 437 221						
<b>Total</b>		<b>1 437 221</b>						

## ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/01/2020		4 158 748		4 158 748				

## Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total</b>		<b>4 158 748</b>		<b>4 158 748</b>				

### ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
10/02/2020		909 161		2 596 568				
<b>Total</b>		<b>909 161</b>		<b>2 596 568</b>				

### DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/08/2020	9 291 018		9 291 018			469 802		469 802
24/11/2020					556 821		556 821	
<b>Total</b>	<b>9 291 018</b>		<b>9 291 018</b>		<b>556 821</b>	<b>469 802</b>	<b>556 821</b>	<b>469 802</b>

### DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/08/2020					369 020		369 020	
24/11/2020					95 292		95 292	
<b>Total</b>					<b>464 312</b>		<b>464 312</b>	

### LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2020					4 508 111		4 508 111	4 580 844
<b>Total</b>					<b>4 508 111</b>		<b>4 508 111</b>	<b>4 580 844</b>

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>	<b>9 291 018</b>	<b>12 350 631</b>	<b>9 291 018</b>	<b>12 600 817</b>	<b>5 529 244</b>	<b>469 802</b>	<b>5 529 244</b>	<b>5 050 646</b>

---

**Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture**

---

Programme n° 215 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Moyens de l'administration centrale	176 405 717 178 528 474	18 943 295 20 928 811	195 749 012 199 457 285	176 405 717 178 528 474	24 379 335 25 234 041	201 185 052 203 762 515
02 – Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique	12 649 427 13 421 253	11 006 664 12 137 365	27 156 091 25 558 619	12 649 427 13 421 253	11 020 943 10 095 022	27 170 370 23 516 275
03 – Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer)	318 621 019 309 820 271	7 772 936 9 954 991	327 893 955 319 775 261	318 621 019 309 820 271	7 777 094 9 498 589	327 898 113 319 318 860
04 – Moyens communs	36 428 509 40 061 113	31 090 876 33 116 941	67 569 385 73 178 054	36 428 509 40 061 113	30 705 899 32 029 918	67 184 408 72 091 031
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>544 104 672</b>	<b>68 813 771</b>	<b>612 918 443</b>	<b>544 104 672</b>	<b>73 883 271</b>	<b>617 987 943</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+3 761 774	+11 880 829	+15 642 603	+3 761 774	+7 550 171	+11 311 945
Total des crédits ouverts	547 866 446	80 694 600	628 561 046	547 866 446	81 433 442	629 299 888
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>541 831 111</b>	<b>76 138 109</b>	<b>617 969 219</b>	<b>541 831 111</b>	<b>76 857 570</b>	<b>618 688 681</b>
Crédits ouverts - crédits consommés	+6 035 335	+4 556 492	+10 591 827	+6 035 335	+4 575 872	+10 611 207

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Total des autorisations de fongibilité asymétrique délivrées au programme : 814 293 €.

## PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	544 104 672	70 206 794	614 311 466	544 104 672	75 276 294	619 380 966
Amendements	0	-1 393 023	-1 393 023	0	-1 393 023	-1 393 023
<b>LFI</b>	<b>544 104 672</b>	<b>68 813 771</b>	<b>612 918 443</b>	<b>544 104 672</b>	<b>73 883 271</b>	<b>617 987 943</b>

Le passage du projet de loi de finances (PLF) à la loi de finances initiale (LFI) pour le hors titre 2 intègre deux amendements :

- Amendement n°II-6 du 15 novembre 2019 pour un montant de - 393 023 € en AE et CP ;
- Amendement n°493 du 17 décembre 2019 pour un montant de - 1 000 000 € en AE et CP.



## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

### Concernant les crédits de titre 2 :

En gestion, les crédits de titre 2 ont fait l'objet des mouvements suivants :

- le décret n°2020-1015 du 7 août 2020 portant transfert de crédits à hauteur de 9 291 018 € en AE=CP sur le titre 2 du programme 215 au titre du rétro-transfert lié au report de la réforme relative à la mise en place des secrétariats généraux communs (SGC), au titre du remboursement de la masse salariale des agents mis à disposition par d'autres ministères pour la mise en œuvre de la politique de la ville dans le cadre du dispositif des délégués du préfet et au titre du financement des systèmes d'information de la pêche maritime et de l'aquaculture et de l'eau ;
- le décret n°2020-1016 du 7 août 2020 portant virement de crédits à hauteur de 369 020 € en AE=CP en provenance du programme 215 à destination du programme 149 au titre du financement par FranceAgrimer des missions qui relevaient du GIP ADECIA et de la mission génétique animale de la DGPE ;
- le décret n°2020-1448 du 24 novembre 2020 portant transfert de crédits à hauteur de - 556 821 € en AE=CP sur le titre 2 du programme 215 au titre du financement des emplois de directeur d'administration territoriale de l'État (DATE) et des emplois hors DATE de l'OTE Guyane et au titre du remboursement de la masse salariale des agents mis à disposition par d'autres ministères pour la mise en œuvre de la politique de la ville, dans le cadre du dispositif des délégués du préfet ;
- le décret n°2020-1449 du 24 novembre 2020 portant virement de crédits à hauteur de 95 292 € en AE=CP en provenance du programme 215 à destination du programme 142 afin d'assurer la régularisation d'une situation administrative particulière ;
- la loi n° 2020-1473 du 30 novembre 2020 de finances rectificative pour 2020 a annulé 4 508 111 € en AE=CP sur le titre 2 du programme 215, dont 772 960 € de crédits HCAS pensions et 3 735 151 € de crédits CAS pensions.

### Concernant les crédits hors titre 2 :

Les crédits hors titre 2 ont été abondés de la façon suivante :

- les arrêtés de reports ont ouvert 6 505 130 € en AE et 6 755 316 € en CP dont :
  - 1 437 221 € en AE au titre des autorisations d'engagement affectées non engagées (AENE) ;
  - 4 158 748 € en AE et en CP au titre des fonds de concours tardifs ;
  - 909 161 € en AE et 2 596 568 € en CP concernant des dépenses hors tranches fonctionnelles et hors FDC ;
- le décret de transfert du 7 août 2020 n°2020-1015 concerne un remboursement de prestations informatiques pour un montant de -469 802 € en AE et CP ;
- des fonds de concours rattachés sur l'exercice 2020 ont ouvert 4 682 638 € en AE et CP ;
- des attributions de produits ont ouvert 1 162 863 € en AE et en CP ;
- la fongibilité asymétrique d'un montant de 814 293 € en AE et CP a permis à l'association d'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs du ministère de l'agriculture, de procéder au remboursement des personnels mis à sa disposition par le ministère ;
- le montant des REJB (Retrait d'un engagement de l'année en cours pour le rendre disponible sur un nouvel exercice) s'élève à 842 409 €.

## ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Les fonds de concours versés en 2020 pour un montant total de 4 682 638 € en AE et CP ont pour origine :

- la participation de l'Union européenne aux frais d'établissement du réseau d'information comptable agricole (RICA) : 611 200 € ;
- des participations diverses aux frais de fonctionnement des services : 1 981 912 € ;
- la participation de l'Union européenne aux dépenses d'assistance technique des programmes financés par le FEADER ou le FEP (HT 2) : 1 037 710 € ;
- la participation de la CE aux frais d'établissement d'enquêtes statistiques (hors RICA) (Hors Titre 2) pour 1 051 816 €.

Les attributions de produits rattachées en 2020 et mises à disposition pour un montant de 1 162 863 € en AE et CP ont pour origine :

- le produit de la cession d'enquêtes, études, travaux divers et publications effectués par le service de la statistique et de la prospective : 65 412 € ;
- les redevances pour services rendus perçues à l'occasion de la diffusion de publications d'informations et de documents y compris ceux fournis en supplément par rapport aux obligations réglementaires lors de la passation de marchés publics : 2 533 € ;
- des recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les services du ministère : 1 073 500 € ;
- le produit des cessions de biens mobiliers : 21 418 €.

En complément, 4 158 748 € en AE et CP de fonds de concours 2019 tardifs ont fait l'objet d'un report de crédits en 2020.

## RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	2 700 523	3 111 548	5 812 071	2 700 523	2 987 514	5 688 037
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	-3 111 548	-3 111 548	0	0	0
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>2 700 523</b>	<b>0</b>	<b>2 700 523</b>	<b>2 700 523</b>	<b>2 987 514</b>	<b>5 688 037</b>

### Concernant les crédits de titre 2 :

Les crédits du titre 2 n'ont fait l'objet d'aucun dégel ou gel complémentaire.

Par ailleurs, comme pour les années précédentes, un mouvement de fongibilité asymétrique a été réalisé sur le programme 215 à hauteur de 814 293 € pour contribuer au fonctionnement de l'Association nationale d'action sociale pour les personnels du ministère de l'agriculture (ASMA) via le remboursement de personnels mis à disposition.

### Concernant les crédits hors titre 2 :

La réserve de précaution HT2 de 4,52 % en AE et de 4,04 % en CP s'élevait en début de gestion 2020 à 3 111 548 € en AE et 2 987 514 € en CP.

Elle a été mobilisée par le tamponné de dégel n°25 du 12 novembre 2020 pour un montant de 3 111 548 € en AE.

La LFR via un décret d'annulation du 30 novembre 2020 n°2020-1473 a annulé 4 580 844 € en CP uniquement dont 2 987 514 € au titre de la réserve de précaution.

## EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

## EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2019 (1)	Réalisation 2019 (2)	LFI + LFR 2020 (3)	Transferts de gestion 2020 (4)	Réalisation 2020 (5)	Écart à LFI + LFR 2020 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1009 – A administratifs	+2,00	1 180,00	1 125,00	+30,00	1 172,10	+17,10
1010 – A techniques	0,00	1 786,00	1 731,00	0,00	1 773,84	+42,84
1011 – B et C administratifs	0,00	2 149,00	2 112,00	+120,00	2 074,12	-157,88
1012 – B et C techniques	+1,00	2 024,00	1 791,00	0,00	1 841,37	+50,37
1013 – Enseignants	0,00	102,00	108,00	0,00	92,57	-15,43
<b>Total</b>	<b>+3,00</b>	<b>7 241,00</b>	<b>6 867,00</b>	<b>+150,00</b>	<b>6 954,00</b>	<b>-63,00</b>

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2020 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2019 sur 2020	dont impact du schéma d'emplois 2020 sur 2020
1009 – A administratifs	0,00	-27,00	-9,76	+0,86	-3,49	+4,35
1010 – A techniques	0,00	0,00	-32,85	+20,69	+31,71	-11,02
1011 – B et C administratifs	0,00	-121,00	+30,13	-104,01	-51,88	-52,13
1012 – B et C techniques	-50,00	-54,00	-15,62	-62,01	-24,71	-37,30
1013 – Enseignants	0,00	0,00	+0,89	-10,32	-7,25	-3,07
<b>Total</b>	<b>-50,00</b>	<b>-202,00</b>	<b>-27,21</b>	<b>-154,79</b>	<b>-55,62</b>	<b>-99,17</b>

Le plafond d'emplois du programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » a été exécuté à 99,1 % avec une consommation de 6 954 équivalents temps plein travaillé (ETPT) pour un plafond fixé en gestion à 7 017 ETPT (6 872 ETPT en LFI + 154 ETPT de rétro-transfert des SGC de la part du ministère de l'Intérieur du fait du maintien en gestion 2020 des agents concernés en raison du report de la réforme en 2021, -7 ETPT au titre du transfert du SGC de Guyane, -4 ETPT au titre du financement par FranceAgrimer des missions qui relevaient du GIP ADECIA et de la mission génétique animale de la DGPE, -1 ETPT afin d'assurer la régularisation d'une situation administrative particulière, auxquels se sont ajoutés +1 ETPT correspondant au remboursement par le ministère chargé de la ville des agents mis à disposition dans le cadre du dispositif des délégués du préfet ainsi que +2 ETPT du ministère de la Transition écologique (MTE) destinés à des projets informatiques.

Cette sous-consommation de -63 ETPT s'explique par -29 ETPT au titre des vacances infra-annuelles liées à l'évolution en gestion des modalités d'entrée et de sorties sur le programme dans le contexte de la crise sanitaire et -34 ETPT au titre de la moindre consommation de la dotation d'emplois sur moyens d'ajustement en charge de la PAC, du fait de l'activation des plans de continuité d'activité dans les directions départementales des territoires ayant porté la gestion des aides agricoles comme une priorité absolue, entraînant un redéploiement des moyens humains permanents pour en assurer la bonne exécution.

Une correction technique est appliquée afin de prendre en compte l'impact en ETPT des emplois (vacataires, apprentis, etc.) non comptabilisés dans le schéma d'emplois.

Au niveau ministériel, le plafond d'emplois du MAA, réparti entre les programmes 142, 143, 206 et 215, a été consommé à hauteur de 99,1 % (29 884 ETPT consommés pour un plafond en LFI+LFR de 30 159 ETPT avec les transferts en gestion).

## ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	Schéma d'emplois
							Réalisation	Prévision PAP
1009 – A administratifs	91,00	48,00	6,80	92,00	19,00	6,30	+1,00	-1,00
1010 – A techniques	228,00	72,00	6,90	217,00	85,00	7,20	-11,00	-18,00
1011 – B et C administratifs	204,00	84,00	5,50	133,00	8,00	6,20	-71,00	-73,00
1012 – B et C techniques	152,00	75,00	5,40	116,00	37,00	6,90	-36,00	-38,00
1013 – Enseignants	12,00	4,00	6,20	7,00	1,00	6,60	-5,00	0,00
<b>Total</b>	<b>687,00</b>	<b>283,00</b>		<b>565,00</b>	<b>150,00</b>		<b>-122,00</b>	<b>-130,00</b>

### RÉPARTITION DES EFFECTIFS

Le schéma d'emplois réalisé est de -122 ETP, pour un schéma d'emplois prévu en projet de loi de finances de -130 ETP.

La réalisation du schéma d'emplois atteint un niveau de difficulté non négligeable induit d'une part par la réduction du périmètre du programme et par la volonté interministérielle de préserver les effectifs de l'échelon départemental, au plus proche des territoires.

### SORTIES RÉALISÉES EN 2020

Les sorties réalisées s'établissent à 687, pour 713 prévues en LFI. Le nombre de départs en retraite a été plus important que prévu (283 départs effectifs contre 265 prévus).

### ENTRÉES RÉALISÉES EN 2020

Le nombre d'entrées réalisées s'est élevé à 565, pour 583 prévues en LFI. Cet écart s'explique par la compensation des sorties, moins nombreuses que prévues.

Les primo-recrutements comprennent les seules entrées par concours.

## EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

### RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI	Réalisation	<i>dont mesures de transfert</i>	<i>dont mesures de périmètre</i>	<i>dont corrections techniques</i>	ETP au 31/12/2020
	ETPT	ETPT				
Administration centrale	1 930,00	1 908,00	0,00	0,00	0,00	1 910,00
Services régionaux	1 387,00	1 387,00	0,00	0,00	0,00	1 389,00
Opérateurs	45,00	41,00	0,00	0,00	0,00	41,00
Services à l'étranger	72,00	65,00	0,00	0,00	0,00	65,00
Services départementaux	3 106,00	3 193,00	-202,00	-50,00	-27,21	3 198,00
Autres	332,00	360,00	0,00	0,00	0,00	360,00
<b>Total</b>	<b>6 872,00</b>	<b>6 954,00</b>	<b>-202,00</b>	<b>-50,00</b>	<b>-27,21</b>	<b>6 963,00</b>

**Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture**

Programme n° 215 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

L'administration centrale comprend également les statisticiens de l'INSEE affectés en administration centrale, et qui relèvent de l'action 02 du programme 215.

Les services régionaux comprennent les statisticiens de l'INSEE, affectés à ce niveau territorial, et qui relèvent de l'action 02.

L'ETPT des services départementaux est inférieur à la prévision en raison de la sous-exécution des moyens d'ajustement et des vacances infra-annuelles.

Les opérateurs comprennent les agents affectés à l'INFOMA.

La rubrique « Autres » comprend pour une part essentielle les élèves fonctionnaires en formation au sein des écoles du ministère (institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture, école nationale vétérinaire, écoles d'ingénieurs, etc.) et les agents mis à disposition auprès des opérateurs, des collectivités territoriales et des autres administrations.

**RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Moyens de l'administration centrale	1 890,00	1 869,00
02 – Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique	94,00	89,00
03 – Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer)	4 439,00	4 530,00
04 – Moyens communs	449,00	466,00
<b>Total</b>	<b>6 872,00</b>	<b>6 954,00</b>
Transferts en gestion		+150,00

L'action 01 concerne l'administration centrale : le secrétariat général, le bureau du cabinet, le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER), le contrôle budgétaire et comptable ministériel, les services des hauts-fonctionnaires, la brigade nationale d'enquête vétérinaire, la direction générale de l'alimentation, la direction générale de l'enseignement et de la recherche, la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises et la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture.

L'action 02 comprend les personnels de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) affectés dans les services du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA). Un peu moins de la moitié de ces agents est affectée en administration centrale, l'autre partie étant affectée dans les services déconcentrés.

L'action 03 regroupe les personnels affectés dans les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (à l'exception de ceux rémunérés sur le programme 206), les directions départementales des territoires et les directions territorialement compétentes dans les Outre-mer.

L'action 04 regroupe les personnels des services à l'étranger, les agents mis à disposition par le ministère (autres ministères, organismes d'utilité publique, etc.), les élèves et stagiaires en école ou en centre de formation et les apprentis.

## RECNSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2019-2020 : 25

## INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Les indicateurs de gestion des ressources humaines sont retracés, au niveau ministériel, au sein de la partie « Objectifs et indicateurs de performance » du rapport annuel de performance.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2019	Prévision LFI 2020	Exécution 2020
<b>Rémunération d'activité</b>	<b>341 311 996</b>	<b>339 730 591</b>	<b>341 006 520</b>
<b>Cotisations et contributions sociales</b>	<b>198 889 764</b>	<b>197 070 022</b>	<b>194 497 592</b>
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	150 475 741	148 815 821	147 213 060
– Civils (y.c. ATI)	149 363 224	147 626 415	146 158 099
– Militaires	699 299	770 000	635 555
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)	413 217	419 406	419 406
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	85 243	419 406	81 628
Autres cotisations	48 328 781	47 834 795	47 202 904
<b>Prestations sociales et allocations diverses</b>	<b>6 561 373</b>	<b>7 304 059</b>	<b>6 326 999</b>
<b>Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)</b>	<b>546 763 132</b>	<b>544 104 672</b>	<b>541 831 111</b>
<b>Total titre 2 (hors CAS Pensions)</b>	<b>396 287 392</b>	<b>395 288 851</b>	<b>394 618 051</b>
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

Les allocations de retour à l'emploi ont concerné 925 agents pour un montant de 3,723 M€.

## ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Socle d'exécution 2019 retraitée</b>	<b>393,84</b>
Exécution 2019 hors CAS Pensions	396,29
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2020/ 2019	-0,25
Débasage de dépenses au profil atypique :	-2,20
– GIPA	-0,05
– Indemnisation des jours de CET	-1,47
– Mesures de restructuration	-0,25
– Autres dépenses de masse salariale	-0,43
<b>Impact du schéma d'emplois</b>	<b>-4,97</b>
EAP schéma d'emplois 2019	-1,17
Schéma d'emplois 2020	-3,80
<b>Mesures catégorielles</b>	<b>7,03</b>
<b>Mesures générales</b>	<b>0,05</b>

**Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture**

Programme n° 215 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Rebasage de la GIPA	0,05
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
<b>GVT solde</b>	<b>3,72</b>
GVT positif	6,09
GVT négatif	-2,37
<b>Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA</b>	<b>2,13</b>
Indemnisation des jours de CET	1,44
Mesures de restructurations	2,08
Autres rebasages	-1,39
<b>Autres variations des dépenses de personnel</b>	<b>-7,19</b>
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	-0,24
Autres variations	-6,95
<b>Total</b>	<b>394,62</b>

Le montant total des dépenses de personnel (hors CAS Pensions) est de 394,62 M€, soit une augmentation de 0,1 % par rapport à l'exécution 2019 retraitée.

L'impact estimé du glissement vieillesse technicité (GVT) positif sur les dépenses de masse salariale (hors CAS Pensions) est de 6,09 M€, soit +1,54 % en phase avec la budgétisation initiale. L'économie générée par l'écart entre le coût des départs et le coût des arrivées (GVT négatif) est de -2,37 M€, soit - 0,7 %, en hausse par rapport à la budgétisation considérant les flux plus importants qu'initialement prévus.

La ligne « Autres rebasages » de la rubrique « Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA » correspond à une minoration des dépenses par des rétablissements de crédits, les retenues pour faits de grève et la prime COVID (0,40 M€).

La ligne « Autres variations » de la rubrique « Autres variations des dépenses de personnel » correspond principalement aux retards de gestion entraînés par la mise en place du nouveau système d'information des ressources humaines Renoirh (Renouveau des outils Informatiques relatifs aux ressources humaines) pour -2,40 M€ et à la sous-consommation de crédits de personnel liée aux emplois du fait de la crise sanitaire pour -4,50 M€.

**COÛTS ENTRÉE-SORTIE**

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1009 – A administratifs	61 754	69 084	64 669	53 864	60 491	56 483
1010 – A techniques	67 380	74 955	72 136	59 148	66 329	63 656
1011 – B et C administratifs	34 138	39 362	36 584	29 430	34 255	31 577
1012 – B et C techniques	38 058	42 005	40 255	32 978	36 723	34 973
1013 – Enseignants	53 302	59 867	64 336	45 946	52 014	55 398

## MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2020	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						256 164	512 328
Plan de requalification B en A	39	B	Divers corps du MAA	07-2019	6	201 516	403 032
Plan de requalification C en B	54	C	Divers corps du MAA	07-2019	6	54 648	109 296
Mesures statutaires						944 723	1 072 805
Plan de requalification B en A	39	B	Divers corps du MAA	07-2020	6	100 758	201 516
Plan de requalification C en B	54	C	Divers corps du MAA	07-2020	6	27 324	54 648
Poursuite de la mise en oeuvre du protocole PPCR	2 132	Toute catégories (hors enseignants)	Divers corps du MAA	01-2020	12	816 641	816 641
Mesures indemnitaires						5 826 503	5 826 503
RIFSEEP - réexamen IFSE	7 692	Toutes catégories	Divers corps du MAA	01-2020	12	5 826 503	5 826 503
<b>Total</b>						<b>7 027 390</b>	<b>7 411 636</b>

Les mesures catégorielles représentent pour le programme 215 une dépense de 7,03 M€ correspondant à des orientations ministérielles communes pour l'ensemble des programmes portant des dépenses de personnel (programmes 142, 143, 206 et 215) :

- la poursuite de la mise en œuvre du protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR);
- le report de l'adhésion au RIFSEEP des corps de la filière technique (IAE et TSMA) et la revoyure de l'ensemble du dispositif pour en assurer la cohérence ministérielle ;
- l'accompagnement des parcours professionnels via deux plans de requalification (catégorie C vers catégorie B et catégorie B vers catégorie A).

## ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Restauration		2 687 089		<b>2 687 089</b>
Logement		99 522		<b>99 522</b>
Famille, vacances		692 722		<b>692 722</b>
Mutuelles, associations		3 171 228		<b>3 171 228</b>
Prévention / secours		1 074 835		<b>1 074 835</b>
Autres		143 493		<b>143 493</b>
<b>Total</b>		<b>7 868 889</b>		<b>7 868 889</b>

Les chiffres présentés concernent les agents relevant des programmes 215, 142 et 143.

L'action sociale ministérielle vise à :

- améliorer les conditions de travail des personnels et faciliter l'harmonie entre vie professionnelle et vie familiale ;
- financer des équipements sociaux ;
- subventionner les associations et organismes qui interviennent au bénéfice des personnels du ministère ;
- répondre aux situations sociales d'urgence ou les plus difficiles.



**Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture**

Programme n° 215 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

A noter le versement d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 814 293 € à l'association d'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs du ministère de l'agriculture (ASMA) afin de lui permettre de procéder au remboursement des agents du ministère mis à sa disposition.

## DÉPENSES PLURIANNUELLES

## GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

La DINUM a informé le ministère de l'agriculture et de l'alimentation n'être pas en mesure de lui communiquer d'éléments actualisés sur les grands projets informatiques. En effet, à la suite des décisions du COSINUM du 03 décembre 2020, la parution du Panorama des Grands Projets Numériques de l'Etat se cale désormais sur les COSINUM et passe à un rythme semestriel avec une prochaine publication pour le mois de juin 2021, la dernière datant du 1er trimestre 2020.

## DÉPLOIEMENT DE RENOIRH

En septembre 2017, le MAA a choisi de rejoindre le SIRH interministériel RenoirRH.

La bascule de la gestion administrative et de la préliquidation a eu lieu, comme prévu, en juillet 2019.

L'année 2020, perturbée par la crise sanitaire, a été utilisée pour sécuriser l'interface entre RenoirRh et le logiciel de calcul des primes encore utilisé, Agorha.

L'objectif à terme est de remplacer les SIRH actuels du MAA (Agorha et Epicea).

Année de lancement du projet	2018
Financement	Programme 215
Zone fonctionnelle principale	RH

## COÛT ET DURÉE DU PROJET

## Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2017 et années précédentes		2018 Exécution		2019 Exécution		2020 Prévision		2020 Exécution		2021 Prévision PAP 2021		2022 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,00	0,00	1,40	0,90	2,10	2,20	2,00	2,10	0,00	0,00	0,20	0,20	0,00	0,00	3,70	3,30
Titre 2	0,00	0,00	1,50	1,50	1,30	1,30	1,20	1,20	0,00	0,00	1,70	1,70	0,00	0,00	4,50	4,50
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,90</b>	<b>2,40</b>	<b>3,40</b>	<b>3,50</b>	<b>3,20</b>	<b>3,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,90</b>	<b>1,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8,20</b>	<b>7,80</b>

## Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	12,00	11,10	-7,50 %
Durée totale en mois	14	36	+157,14 %

## Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

### EXPADON 2

EXPADON 2 est un projet qui vise à permettre la demande en ligne des certificats sanitaires ou phytosanitaires (soit 300 000 certificats par an) nécessaires à l'exportation afin, d'une part, d'en accélérer la délivrance et, d'autre part, de fiabiliser leur conformité avec les exigences des pays-tiers importateurs. L'évaluation du budget a été actualisée en octobre 2016 afin de tenir compte de la complexité de développement du programme.

Année de lancement du projet	2013
Financement	Programme 149 (FAM)/Programme 206
Zone fonctionnelle principale	Alimentation

### COÛT ET DURÉE DU PROJET

#### Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2017 et années précédentes		2018 Exécution		2019 Exécution		2020 Prévision		2020 Exécution		2021 Prévision PAP 2021		2022 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	4,80	4,50	1,20	1,20	2,70	2,50	3,40	3,90	0,00	0,00	2,30	2,30	5,40	5,40	16,40	15,90
Titre 2	2,31	2,31	0,60	0,60	0,90	0,90	0,90	0,90	0,00	0,00	0,90	0,90	0,60	0,60	5,31	5,31
<b>Total</b>	<b>7,11</b>	<b>6,81</b>	<b>1,80</b>	<b>1,80</b>	<b>3,60</b>	<b>3,40</b>	<b>4,30</b>	<b>4,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,20</b>	<b>3,20</b>	<b>6,00</b>	<b>6,00</b>	<b>21,71</b>	<b>21,21</b>

#### Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	8,30	26,00	+213,25 %
Durée totale en mois	37	109	+194,59 %

Après la mise en œuvre en 2017 du service de délivrance des Agréments SPS (sanitaires et phytosanitaires) et, début 2019, du portail d'accès de la plateforme Expadon 2 et du service d'Information & Communication, le programme Expadon 2 a concentré l'essentiel de ses travaux en 2019 sur le cœur de sa cible : le service de délivrance des Certificats SPS. Une nouvelle gouvernance et une nouvelle méthodologie projet orientée Agile (développements itératifs) ont été mises en place, ainsi que des groupes de travail réunissant les principaux acteurs (opérateurs et des services de l'administration) dès les phases de conception. Après la livraison réussie d'un « Démonstrateur » début septembre 2019, partagé avec l'ensemble des acteurs, la première ouverture du service pour la délivrance des certificats de la filière produits laitiers a été réalisée le 26 février 2020 à destination d'un premier ensemble d'opérateurs et directions départementales du MAA (plus de 80 modèles, représentant à terme environ 50% des certificats actuellement délivrés via la plateforme Exp@don 1).

De plus, début janvier 2020, le programme a mis en production les évolutions associées aux projets de refonte SIRIUS et BACUS (abandon fin 2019 de la base de données nationale des Usagers – BDNUS – par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation).

Enfin, en parallèle du déploiement progressif sur l'ensemble de la filière laitière, l'objectif est désormais l'extension du service à la filière des produits carnés qui représente une majorité des exports sanitaires. Cette nouvelle version du service Certificats portera par ailleurs deux nouveaux services majeurs : la Plateforme d'échange numérique Expadon 2 (EDI), outil très attendu des exportateurs majeurs des filières, et le serveur gouvernemental, service permettant aux pays tiers importateurs de contrôler en ligne la qualité des certificats circulant avec les marchandises.

## OSHIMAE

OSHIMAE est un projet de création d'une plate-forme d'hébergement interministérielle proposant des offres de services d'hébergement de baies et d'infrastructures à la demande (Cloud).

Les travaux menés ont principalement été consacrés à rénover le data center et à proposer des infrastructures en mode « nuage ».

Les principaux objectifs poursuivis sont les suivants :

- la rationalisation de l'offre d'hébergement des deux ministères en dé-commissionnant, à la sortie du projet, les deux salles serveur du site de Bordeaux (MTES) et en investissant dans un centre de données récent – site de Toulouse-Auzeville (MAA) – pour accroître ses capacités physiques d'hébergement et sa sécurité ;
- la réduction de l'empreinte énergétique par la ré-urbanisation et la mise en place de technologies dite de « free chilling » (méthode économique qui utilise la différence de température entre l'air en sortie des ordinateurs et la température de l'air extérieur afin d'aider au système de refroidissement à eau) sur le site de Toulouse pour optimiser l'efficacité énergétique du centre de données ;
- la diminution des coûts de maintien en conditions opérationnelles des systèmes d'information (SI) par la mise en œuvre d'une offre de service de « Cloud Computing interministériel » qui permettra de réduire les délais de mise à disposition des infrastructures et par le déploiement des applications qui favorisera le développement des méthodes de gestion de projet en mode « agile » ;
- l'élévation du niveau de sécurité par le renforcement de la sécurité physique du centre de données et la standardisation des pratiques d'exploitation. Cette nouvelle offre de service se veut à l'état de l'art en matière de sécurité des SI dès sa mise en service avec une homologation Référentiel général de sécurité prononcée de l'infrastructure et des services associés. Dans cette perspective, l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) accompagnera les équipes projets aux étapes clés de sa construction ;
- l'augmentation du nombre de bénéficiaires par l'accroissement des capacités des salles et la mise en place d'une offre de service globale claire et compétitive ;
- la contribution active à la démarche d'urbanisation des SI de l'État par la mise en place d'une infrastructure mutualisée de diffusion de données géographiques.

La sécurisation du programme passe par une organisation du programme partagée par les acteurs et validée par la DINUM.

**Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture**

Programme n° 215 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Année de lancement du projet	2016
Financement	Programme 215
Zone fonctionnelle principale	Gestion des Systèmes d'Information et de Communication

**COÛT ET DURÉE DU PROJET****Coût détaillé par nature**

(en millions d'euros)

	2017 et années précédentes		2018 Exécution		2019 Exécution		2020 Prévision		2020 Exécution		2021 Prévision PAP 2021		2022 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	10,60	6,50	2,20	5,10	2,50	2,50	7,40	8,60	0,00	0,00	0,90	0,90	6,10	6,10	22,30	21,10
Titre 2	1,80	1,80	1,00	1,00	0,40	0,40	3,90	3,90	0,00	0,00	0,66	0,66	3,14	3,14	7,00	7,00
<b>Total</b>	<b>12,40</b>	<b>8,30</b>	<b>3,20</b>	<b>6,10</b>	<b>2,90</b>	<b>2,90</b>	<b>11,30</b>	<b>12,50</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,56</b>	<b>1,56</b>	<b>9,24</b>	<b>9,24</b>	<b>29,30</b>	<b>28,10</b>

**Évolution du coût et de la durée**

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	38,60	40,60	+5,18 %
Durée totale en mois	59	62	+5,08 %

Le pilotage du programme est toujours optimal avec une comitologie organisée, des livrables et des indicateurs parfaitement tenus par tous les acteurs du programme.

A noter que les acteurs ont changé (surtout côté MTE), mais que le pilotage du programme n'en a pas souffert, le processus étant parfaitement rodé.

**RESYTAL CYCLE 1**

RESYTAL est un projet de refonte du système d'information de la DGAL qui porte dans ses missions l'obligation de s'assurer des conditions sanitaires dans lesquelles les produits animaux et végétaux sont produits et mis sur le marché ou introduits sur le territoire.

Année de lancement du projet	2012
Financement	Programme 206
Zone fonctionnelle principale	Alimentation

**COÛT ET DURÉE DU PROJET****Coût détaillé par nature**

(en millions d'euros)

	2017 et années précédentes		2018 Exécution		2019 Exécution		2020 Prévision		2020 Exécution		2021 Prévision PAP 2021		2022 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	20,90	19,60	1,00	1,70	1,00	1,70	0,30	0,30	0,00	0,00	3,60	3,60	0,00	0,00	26,50	26,60
Titre 2	3,40	3,40	0,65	0,65	0,65	0,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,58	0,58	0,00	0,00	5,28	5,28
<b>Total</b>	<b>24,30</b>	<b>23,00</b>	<b>1,65</b>	<b>2,35</b>	<b>1,65</b>	<b>2,35</b>	<b>0,30</b>	<b>0,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4,18</b>	<b>4,18</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>31,78</b>	<b>31,88</b>

**Évolution du coût et de la durée**

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	20,60	32,08	+55,73 %
Durée totale en mois	84	96	+14,29 %

Le cycle 1 est maintenant achevé. Il a permis de mettre en place les socles techniques et fonctionnels (gestion des habilitations / portail d'accès / gestion des référentiels), de construire le système de gestion des usagers (établissements – exploitations – activités), d'outiller le processus de gestion des inspections, de gérer les approbations (agrément / certificats) et de mettre en place un système de valorisation des données à des fins de pilotage.

Le cycle 2, démarré sur ses projets prioritaires en 2019, doit permettre le développement de la chaîne de traitement des prélèvements et des analyses réalisées par les laboratoires, l'outillage des processus de surveillance et de gestion des signalements et alertes, la refonte des bases d'identification des animaux et le suivi des mouvements d'animaux, la gestion des qualifications sanitaires des élevages et l'automatisation du paiement de certaines prestations.

Après une étude de la stratégie métier et des périmètres cibles du cycle 2 ayant abouti à la conception d'une trajectoire métier en 3 paliers en 2019, une étude complémentaire a été engagée en 2020 pour définir les meilleurs modes de réalisation des projets (délégations à des partenaires, externalisation de certaines prestations...). Un chiffrage de l'ensemble des projets du cycle 2 devrait ainsi être connu d'ici le printemps 2021, et la mise en œuvre d'un calendrier de réalisation des 3 paliers de la trajectoire.

Au-delà de la poursuite des projets entamés du cycle 2, l'année 2021 verra le lancement du grand chantier de refonte du système de traçabilité animale, tout en maintenant une part nécessairement importante de maintenance et de sécurisation des systèmes en place.

**SIRENA CYCLE 1**

SIRENA est un projet de rénovation des applications de l'enseignement agricole et de la gestion des apprenants qui vise l'interopérabilité avec les systèmes d'information du ministère de l'éducation nationale et des conseils régionaux et la fiabilisation des données et circuits d'alimentation des bases de gestion des apprenants du ministère (examens, bourses, gestion des moyens, suivi des parcours, décrochage scolaire, etc.).

Année de lancement du projet	2015
Financement	Programme 143
Zone fonctionnelle principale	Enseignement Agricole

**COÛT ET DURÉE DU PROJET****Coût détaillé par nature**

(en millions d'euros)

	2017 et années précédentes		2018 Exécution		2019 Exécution		2020 Prévision		2020 Exécution		2021 Prévision PAP 2021		2022 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	1,00	1,40	0,60	0,60	0,60	0,60	0,25	0,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,20	2,60
Titre 2	1,55	1,55	0,70	0,70	0,70	0,70	2,70	2,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,95	2,95
<b>Total</b>	<b>2,55</b>	<b>2,95</b>	<b>1,30</b>	<b>1,30</b>	<b>1,30</b>	<b>1,30</b>	<b>2,95</b>	<b>2,95</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5,15</b>	<b>5,55</b>

---

**Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture**

---

Programme n° 215 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**Évolution du coût et de la durée**

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	11,30	5,80	-48,67 %
Durée totale en mois	48	74	+54,17 %

Le cycle 1 a été mis en service le 31 décembre 2018 et le cycle 2 est en attente de démarrage.



## Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) <b>81 508 893</b>	CP ouverts en 2020 * (P1) <b>82 247 735</b>
AE engagées en 2020 (E2) <b>76 138 109</b>	CP consommés en 2020 (P2) <b>76 857 570</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) <b>1 412 963</b>	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) <b>21 605 765</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>3 957 822</b>	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) <b>55 251 805</b>

## RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) <b>39 751 901</b>					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) <b>-190 059</b>					
	<b>Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>39 561 842</b>	-	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) <b>21 605 765</b>	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) <b>17 956 077</b>
	AE engagées en 2020 (E2) <b>76 138 109</b>	-	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) <b>55 251 805</b>	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) <b>20 886 304</b>
					<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020</b> (R6 = R4 + R5) <b>38 842 380</b>
					Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) <b>29 074 147</b>
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) <b>9 768 233</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant estimé des engagements non couverts au 31 décembre 2020 est de 38,8 M€, soit une diminution par rapport à la fin de l'année 2020 où ce montant s'élevait à 39,6 M€.

Les principaux postes concernés sont :

- le versement des subventions aux mutuelles garantissant une protection sociale complémentaire pour les agents du ministère de l'agriculture (2,3 M€) ;
- les baux des bâtiments d'administration centrale (13,2 M€) ;
- les marchés de logistique (3 M€) ;
- les projets pluriannuels informatiques (9,3 M€) ;
- les investissements pluriannuels immobiliers (4,2 M€) ;
- les conventions RICA en services déconcentrés (2,8 M€) et le recensement agricole (2 M€).

## Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

### JUSTIFICATION PAR ACTION

#### ACTION

##### 01 – Moyens de l'administration centrale

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Moyens de l'administration centrale	176 405 717	19 343 295	<b>195 749 012</b>	176 405 717	24 779 335	<b>201 185 052</b>
	178 528 474	20 928 811	<b>199 457 285</b>	178 528 474	25 234 041	<b>203 762 515</b>

L'action 1 « Moyens de l'administration centrale » regroupe les postes de dépenses relatifs à l'action sanitaire et sociale de l'ensemble des personnels du ministère, au programme national de formation et, pour ce qui relève des services centraux, à la formation continue, aux loyers et charges de l'administration centrale et aux dépenses de fonctionnement courant des services.

Le montant indiqué en consommation ne prend pas en compte les retraits sur engagements antérieurs qui représentent 145 654 € pour l'action 1.

#### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	176 405 717	178 528 474	176 405 717	178 528 474
Rémunérations d'activité	112 190 755	114 790 763	112 190 755	114 790 763
Cotisations et contributions sociales	63 345 181	62 831 548	63 345 181	62 831 548
Prestations sociales et allocations diverses	869 781	906 164	869 781	906 164
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	18 243 295	19 292 256	23 679 335	22 791 691
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	18 243 295	19 281 779	23 679 335	22 763 063
Subventions pour charges de service public		10 478		28 628
Titre 5 : Dépenses d'investissement		171 700		245 722
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		120 728		194 750
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		50 971		50 971
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 100 000	1 464 855	1 100 000	2 196 628
Transferts aux ménages	1 100 000	960 237	1 100 000	1 710 237
Transferts aux entreprises		7 875		7 875
Transferts aux collectivités territoriales		48 574		48 574
Transferts aux autres collectivités		448 169		429 942
<b>Total</b>	<b>195 749 012</b>	<b>199 457 285</b>	<b>201 185 052</b>	<b>203 762 515</b>

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

##### ACTIONS SANITAIRES ET SOCIALES

Tous titres confondus, les dépenses engagées s'élèvent à 5 893 240 € en AE et 6 734 610 € en CP répartis comme suit :

- 5 800 970 € en AE et 5 892 339 € en CP en fonctionnement ;
- 92 271 € en AE et 842 271 € en CP en intervention.

Ces dépenses sont supérieures aux crédits inscrits en LFI de 1 006 705 € en AE et de 1 248 075 € en CP.

Des attributions de produits ont été rattachées pour un montant de 74 914 € en AE et CP, 311 219 € au titre de reports de fonds concours tardifs 2019 concernant du fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) et 109 161 € en AE et CP au titre des reports de crédits généraux.

En complément, des crédits sont venus majorer cette ligne par fongibilité asymétrique à hauteur de 814 293 € (en AE et en CP). Ils ont été délégués à l'association d'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs du ministère de l'agriculture (ASMA) afin de lui permettre de procéder au remboursement des agents du ministère mis à sa disposition.

Les principaux postes de dépense sont les suivants :

- subvention à l'Association sociale du ministère de l'agriculture (ASMA) Nationale ;
- subventions aux mutuelles ;
- financement de la politique de logement social ;
- subvention de fonctionnement aux organismes de restauration ;
- délégations aux comités locaux d'hygiène et sécurité et divers.

#### FORMATION CONTINUE

Tous titres confondus, les dépenses engagées s'élèvent à 1 867 938 € en AE et de 1 921 080 € en CP répartis comme suit :

- 907 701 € en AE et 960 843 € en CP en fonctionnement ;
- 960 237 € en AE et en CP en intervention.

Elles sont inférieures aux crédits inscrits en LFI de 347 722 € en AE et 294 580

Ces dépenses concernent l'ensemble des moyens budgétaires destinés à financer les différentes actions et dispositifs nationaux de formation continue intégrant la préparation aux examens et concours (PEC) et la formation des jurys., Malgré le contexte sanitaire et au regard d'un travail d'adaptation important, le MAA a réussi à maintenir l'activité de la formation continue.

La sous-consommation constatée est pour l'essentiel liée au premier confinement. En effet, durant les trois premières semaines, les organismes de formation ont quasiment annulé toutes leurs activités. Enfin, les frais de déplacement, notamment dans le cadre de la formation des enseignants, ont largement été réduits.

#### GESTION IMMOBILIÈRE DE L'ADMINISTRATION CENTRALE HORS LOYERS BUDGETAIRES

Les dépenses de fonctionnement engagées s'élèvent à 3 461 521 € en AE et 7 227 727 € en CP.

Elles sont supérieures aux crédits inscrits en LFI de 734 925 € en AE et inférieures de 118 256 € en CP.

Ce poste de dépenses recouvre le paiement des dépenses inéluctables (charges, fluides et autres dépenses) afférentes aux sites occupés par l'administration centrale.

Les dépenses se déclinent de la façon suivante :

Île-de-France	Loyers privés	Fluides	Autres	Total
Autorisations d'engagement	0,96	2,47	0,03	3,46
Crédits de paiement	5,99	1,23	0,00	7,23

La surconsommation en AE est notamment due à la prise à bail de trois niveaux de bureaux dans l'immeuble du Ponant en raison, d'une part, de l'extension du nombre de membres du cabinet ministériel qui a modifié le zoning provisoire du site de Varenne et, d'autre part, du début de travaux très bruyants dans l'immeuble voisin de celui occupé par le MAA sur le site de Vaugirard qui a nécessité de déplacer une soixantaine de postes de travail vers ce nouveau site.

#### AUTRES MOYENS DE FONCTIONNEMENT

Tous titres confondus, les dépenses engagées s'élèvent à 9 706 113 € en AE et 9 350 624 € en CP répartis comme suit :

**Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture**

Programme n° 215 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- 9 122 065 € en AE en 8 710 782 € en CP en fonctionnement ;
- 171 700 € en AE et 245 722 € en CP en investissement ;
- 412 348 € en AE et 394 121 € en CP en intervention.

Les dépenses sont supérieures aux crédits inscrits en LFI de 591 608 € en AE et de 19 467 € en CP.

Des fonds de concours et des attributions de produits ont été rattachés pour un montant de 50 830 € en AE et en CP.

Les crédits consommés ont permis de couvrir des dépenses obligatoires de logistique commune sur des marchés formalisés ou des contrats, les frais liés à la remise en état des bâtiments, les frais de changement de résidence des agents de l'administration centrale et des conseillers agricoles et les congés bonifiés pour l'ensemble des agents du ministère. Ils couvrent également les frais de fonctionnement du cabinet, des directions, des services et des autres structures (telles que les organisations syndicales) ainsi que les projets du comité hygiène, sécurité et conditions de travail ministériel (CHSCTM).

La surconsommation constatée s'explique notamment par l'impact de la situation sanitaire sur les achats de matériels informatiques (+ 0,8 M€) et sur la logistique commune pour le nettoyage des locaux (+ 0,5 M€) et des achats divers (+ 0,1 M€), mais également par la hausse conséquente des frais de déménagement (+ 0,2 M€) et de gardiennage des sites de Paris et de Toulouse (+ 0,34 M€). Cette surconsommation est compensée, entre autres par les économies de frais de déplacement engendrées par la crise sanitaire (-0,85 M€).

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Ces dépenses correspondent principalement à l'achat de véhicules.

**DEPENSES D'INTERVENTION**

Les dépenses d'intervention concernent le versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du ministère en charge des formations des enseignants agricoles (0,96 M€ en AE et CP sur la ligne « formation continue »). En complément, des subventions à l'Académie d'agriculture de France et à l'Académie vétérinaire de France (0,11 M€) et des subventions aux syndicats (0,28 M€) (sur la ligne « autres moyens ») ont été versées et le paiement des mutuelles a été effectué (0,75 M€ en CP sur la ligne « actions sanitaires et sociales »).

**ACTION****02 – Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique	12 649 427	14 506 664	<b>27 156 091</b>	12 649 427	14 520 943	<b>27 170 370</b>
	13 421 253	12 137 365	<b>25 558 619</b>	13 421 253	10 095 022	<b>23 516 275</b>

L'action 2 « Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique » comporte les postes de dépenses suivants :

- un poste « Statistiques et RICA » (réseau d'information comptable agricole) qui vise à la réalisation du programme de statistique agricole du ministère ;

- un poste « Recensement agricole » qui concentre l'ensemble des dépenses, hors dépenses de personnel, effectuées dans le cadre du recensement agricole 2020 ;

- un poste « Études et évaluation des politiques publiques » qui sous-tend la réalisation d'études et analyses dans le domaine des politiques portées par le ministère en charge de l'agriculture, permettant de fonder le rôle stratégique que l'État doit exercer dans le pilotage de l'économie nationale.

Le montant indiqué en consommation ne prend pas en compte les retraits sur engagements antérieurs qui représentent 191 246 € pour l'action 2

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	12 649 427	13 421 253	12 649 427	13 421 253
Rémunérations d'activité	8 754 534	9 203 519	8 754 534	9 203 519
Cotisations et contributions sociales	3 714 508	4 059 397	3 714 508	4 059 397
Prestations sociales et allocations diverses	180 385	158 337	180 385	158 337
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	13 506 664	11 576 071	13 520 943	9 542 626
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	13 506 664	11 576 071	13 520 943	9 540 531
Subventions pour charges de service public				2 095
Titre 5 : Dépenses d'investissement	1 000 000	12 000	1 000 000	12 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 000 000		1 000 000	
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		12 000		12 000
Titre 6 : Dépenses d'intervention		549 295		540 396
Transferts aux entreprises		11 766		11 682
Transferts aux autres collectivités		537 529		528 714
<b>Total</b>	<b>27 156 091</b>	<b>25 558 619</b>	<b>27 170 370</b>	<b>23 516 275</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

## STATISTIQUES ET RICA

Tous titres confondus, les dépenses engagées s'élèvent à 4 693 518 € en AE et 4 646 289 € en CP répartis comme suit :

- 4 132 223 € en AE et 4 097 380 € en CP en fonctionnement ;
- 549 295 € en AE et 536 909 € en CP en intervention.
- 12 000 € en AE ET CP en investissement.

Des fonds de concours et des attributions de produits ont été rattachés pour un montant de 3 586 849 € en AE et en CP dont 1 923 629 € au titre de reports de fonds de concours tardifs 2019.

Les dépenses sont supérieures aux crédits inscrits en LFI de 1 681 533 € en AE et de 1 630 396 € en CP. La sous-consommation de fonds de concours rattachés en 2020 correspond essentiellement à l'arrivée tardive de certains fonds de concours reportés sur 2021.

L'ensemble des crédits est fléché sur les seules enquêtes et opérations statistiques qui obéissent à des obligations réglementaires européennes répétitives (mensuelles et annuelles).

Le Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA), relevant d'une obligation européenne, a occupé, comme les années précédentes, une part prépondérante dans les dépenses, ces dernières sont exécutées en services déconcentrés.

Elles correspondent en AE à l'engagement des conventions signées avec les offices comptables pour la collecte du RICA 2020 (qui sera collecté en 2021) et en CP au paiement du solde des conventions couvrant la collecte de l'exercice 2019 (collecté en 2020).

Les autres postes de dépenses en services déconcentrés correspondent à l'acquisition de données, aux frais d'impression et d'envois postaux, aux frais de fonctionnement spécifiques liés aux enquêtes et aux licences de logiciel de traitement statistique.

En service central, les dépenses exécutées concernent essentiellement les frais d'impression et de publication ainsi que les conventions passées avec des tiers pour l'accès à des données produites par eux, indispensables pour mener à bien les travaux statistiques agricoles.

**Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture**

Programme n° 215 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Les dépenses de fonctionnement engagées s'élèvent à 6 908 150 € en AE et 5 087 300 € en CP.

Les dépenses sont inférieures aux crédits inscrits en LFI de 593 031 € en AE et de 2 423 612 € en CP.

Un fond de concours a été rattaché pour un montant de 1,5 M€ en AE et en CP et 0,8 M€ ont été reportés au titre de 2019.

Les dépenses concernant le recensement agricole ont porté en 2020 d'une part sur la fin de la préparation de la collecte des données du recensement agricole (règlement européen 2018/101091) et d'autre part sur l'opération de collecte elle-même qui devait débuter en octobre 2020 et se poursuivre jusqu'en mai 2021.

La sous-exécution en AE est liée au retard du démarrage de la collecte par les prestataires. Ce retard est la conséquence d'une part, d'une organisation un peu plus complexe à mettre en place pour les plateaux d'assistance et de collecte, en lien avec la COVID, et d'autre part à des difficultés plus importantes que prévues dans la programmation informatique du questionnaire. La collecte se déroule en 3 phases, la plus coûteuse étant la dernière. Ce retard de démarrage de la collecte a fait basculer en 2021 la majeure partie de la phase de collecte des questionnaires par téléphone (pour le prestataire IPSOS notamment) ; les engagements de ces prestations ont pu être faits pour une grande partie en décembre 2020, mais leur paiement n'a pu se faire sur 2020.

Enfin, une part importante des crédits a été consommée sur l'action 4 au titre de dépenses informatiques et de communication consacrées à l'accompagnement du recensement agricole.

**ÉTUDES**

Tous titres confondus, les dépenses engagées s'élèvent à 535 698 € en AE et 361 433 € en CP.

Les dépenses sont supérieures aux crédits inscrits en LFI de 42 199 € en AE et inférieures de 132 706 € en CP.

Des attributions de produits pour un montant de 65 208 € ont été rattachés en AE et en CP.

La sous-exécution de CP s'explique par la tenue tardive du comité de programmation des études 2020 et du délai plus long dans l'élaboration des documents de marché pour les études sélectionnées lié à la COVID. Ainsi l'engagement des marchés a été tardif et n'a pas permis le paiement des avances en 2020. De plus, certaines études 2019 ont pris du retard compte tenu du contexte sanitaire (moins de fluidité dans la réalisation, la validation des documents, etc.), et notamment celles qui prévoient des enquêtes de terrain qui n'ont pu se dérouler dans le calendrier prévu en raison du confinement du printemps.

**DEPENSES D'INTERVENTION**

Ces dépenses (549 295 € en AE et 540 396 € en CP) concernent l'engagement et le paiement de subventions permettant de recueillir les données du RICA dans certaines exploitations agricoles.

**ACTION**

**03 – Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer)**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer)	318 621 019	9 272 936	<b>327 893 955</b>	318 621 019	9 277 094	<b>327 898 113</b>
	309 820 271	9 954 991	<b>319 775 261</b>	309 820 271	9 498 589	<b>319 318 860</b>

L'action 3 « Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer)» regroupe les postes de dépenses relatifs aux actions sanitaires et sociales, à la formation continue pour l'ingénierie des formations métiers du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, aux loyers et charges immobilières des DAAF et aux autres moyens de fonctionnement des services déconcentrés. Ces autres moyens de fonctionnement comprennent les frais

de déplacement sur convocation de l'administration centrale et les frais de changement de résidence (pour l'enseignement agricole en métropole et pour tous les agents en Outre-mer) ainsi que les dépenses spécifiques des agents inter-régionaux ou exerçant des missions centrales.

Le montant indiqué en consommation ne prend pas en compte les retraits sur engagements antérieurs qui représentent 89 914 € pour l'action 3.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	318 621 019	309 820 271	318 621 019	309 820 271
Rémunérations d'activité	192 930 971	190 450 468	192 930 971	190 450 468
Cotisations et contributions sociales	119 648 981	114 200 132	119 648 981	114 200 132
Prestations sociales et allocations diverses	6 041 067	5 169 671	6 041 067	5 169 671
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	9 272 936	9 618 901	9 277 094	9 180 117
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	9 272 936	9 618 913	9 277 094	9 180 117
Subventions pour charges de service public		-12		
Titre 5 : Dépenses d'investissement		186 044		177 747
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		186 044		177 747
Titre 6 : Dépenses d'intervention		150 046		140 724
Transferts aux ménages				1 070
Transferts aux collectivités territoriales		147 979		139 579
Transferts aux autres collectivités		2 066		75
<b>Total</b>	<b>327 893 955</b>	<b>319 775 261</b>	<b>327 898 113</b>	<b>319 318 860</b>

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

#### ACTIONS SANITAIRES ET SOCIALES

Tous titres confondus, les dépenses engagées s'élèvent à 2 098 097 € en AE et 1 982 704 € en CP répartis comme suit :

- 2 089 952 € en AE et 1 976 550 € en CP en fonctionnement ;
- 8 145 € en AE et 6 154 € en CP en intervention.

Les dépenses sont inférieures aux crédits inscrits en LFI de 317 933 € en AE et de 433 326 € en CP.

Le budget d'action sociale constitue un élément de la politique de gestion des ressources humaines. Il permet d'améliorer les conditions de vie des agents dans leur environnement personnel, familial et professionnel. Les dépenses prises en charge sur l'action 3 du programme 215 concernent la contribution du ministère au coût de la restauration collective et la prise en charge de la surveillance médicale des agents relevant du ministère affectés dans les DRAAF, les DAAF et les DDT(M) ainsi que les agents des programmes 142 et 143 dans les établissements d'enseignement.

La sous-consommation est principalement due à la fermeture des restaurants ministériels et interministériels du fait de la crise sanitaire.

#### FORMATION CONTINUE

Tous titres confondus, les dépenses engagées s'élèvent à 1 810 506 € en AE et 1 742 410 € en CP répartis comme suit :

- 1 712 979 € en AE et 1 652 213 € en CP en fonctionnement ;
- 97 526 € en AE et 90 196 € en CP en intervention.

Les dépenses sont inférieures aux crédits inscrits en LFI de 341 578 € en AE et de 409 674 € en CP.



**Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture**

Programme n° 215 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Cette action couvre les dépenses destinées à financer les besoins de formation continue « métier » des agents en poste dans chaque région qu'ils soient positionnés en DRAAF, en DDI ou dans les établissements d'enseignement agricole public.

La sous-consommation résulte du fait que les organismes de formation n'ont pas pu adapter leurs outils à la formation à distance dans des délais permettant de maintenir l'ensemble des formations prévues en 2020.

**GESTION IMMOBILIÈRE HORS LOYERS BUDGETAIRES**

Les dépenses de fonctionnement, s'élèvent à 295 855 € en AE et 283 670 € en CP.

Elles sont inférieures aux crédits inscrits en LFI de 4 639 € en AE et de 17 214 € en CP.

Ces crédits concernent deux types de dépenses :

- Les charges de gardiennage et d'entretien des bâtiments pour les DAAF ;
- le paiement des loyers, des charges et fluides des services implantés dans les COM.

**AUTRES MOYENS**

Tous titres confondus, les dépenses engagées s'élèvent à 5 750 532 € en AE et de 5 489 805 € en CP répartis comme suit :

- 5 520 115 € en AE et 5 267 684 € en CP en fonctionnement ;
- 186 044 € en AE et 177 747 € en CP en investissement ;
- 44 374 € en AE et en CP en intervention.

Elles sont supérieures aux crédits inscrits en LFI de 2 846 205 € en AE et de 2 581 710 € en CP.

Des fonds de concours ont été rattachés pour un montant de 3 414 110 € en AE et en CP dont 423 900 € au titre de reports de fonds de concours tardifs 2019.

L'exécution importante sur ce poste « autres moyens » s'explique notamment par les dépenses réalisées par les services au titre de la mesure « assistance technique FEADER ».

Les dépenses de cette sous-action couvrent, pour les DRAAF, les frais de déplacement sur convocation de l'administration centrale, les frais de changement de résidence des agents de l'enseignement agricole et les dépenses spécifiques de fonctionnement des agents assumant des missions centrales ou régionales.

Elles couvrent également les dépenses de fonctionnement des DAAF.

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Ces dépenses représentent 3,2 % du total de l'exécution de la sous action « Autres moyens de fonctionnement » et concernent les achats divers (mobilier, etc.) et la location de matériel informatique.

**ACTION****04 – Moyens communs**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Moyens communs	36 428 509 40 061 113	31 140 876 33 116 941	<b>67 569 385</b> <b>73 178 054</b>	36 428 509 40 061 113	30 755 899 32 029 918	<b>67 184 408</b> <b>72 091 031</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	36 428 509	40 061 113	36 428 509	40 061 113
Rémunérations d'activité	25 854 331	26 561 769	25 854 331	26 561 769
Cotisations et contributions sociales	10 361 352	13 406 515	10 361 352	13 406 515
Prestations sociales et allocations diverses	212 826	92 828	212 826	92 828
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	21 690 876	30 490 665	21 155 899	28 426 577
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	20 298 416	29 192 582	19 763 439	27 128 494
Subventions pour charges de service public	1 392 460	1 298 083	1 392 460	1 298 083
Titre 5 : Dépenses d'investissement	9 000 000	1 898 620	9 150 000	2 898 685
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	9 000 000	1 087 239	9 150 000	2 140 354
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		811 380		758 331
Titre 6 : Dépenses d'intervention	450 000	727 656	450 000	704 656
Transferts aux collectivités territoriales	450 000	605 378	450 000	582 378
Transferts aux autres collectivités		122 278		122 278
<b>Total</b>	<b>67 569 385</b>	<b>73 178 054</b>	<b>67 184 408</b>	<b>72 091 031</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

## AUTRES ACTIONS DE COMMUNICATION

Tous titres confondus, les dépenses engagées s'élèvent à 1 530 820 € en AE et 1 325 572 € en CP répartis comme suit :

- 1 496 270 € en AE et 1 291 022 € en CP en fonctionnement ;
- 34 550 € en AE et en CP en intervention.

Les dépenses sont supérieures aux crédits inscrits en LFI de 433 834 € en AE et de 227 162 € en CP.

Des attributions de produits ont été rattachées pour un montant de 2 533 € en AE et CP.

La délégation à l'information et à la communication consacre une part importante de ses crédits (0,47 M€) à la communication événementielle et institutionnelle notamment lors du salon de l'agriculture (SIA) et dans les salons professionnels agricoles, pour lesquels elle est en charge de la création des supports événementiels et des déploiements logistiques.

Les principaux axes de dépenses se déclinent de la façon suivante :

- Web : sites internet et intranet, plate-forme de distribution de contenu, noms de domaines : 35% ;
- communication institutionnelle et événementielle : salon de l'agriculture, salons professionnels, campagnes de communication professionnelle (TELEPAC, FEADER) : 35% ;
- suivi de la presse et veille : revue de presse, scripts, abonnements, droits de copie, etc. : 15% ;
- renouvellement et développement des outils de production (audiovisuelle et photographique), impression des publications : 10% ;
- information interne (hors outil) et animation des réseaux : 5 %.

La surconsommation est principalement due à des actions spécifiques menées en faveur du recensement agricole avec des crédits délégués de l'action 2.

## FRAIS JUDICIAIRES ET RÉPARATIONS CIVILES

Les dépenses de fonctionnement engagées s'élèvent à 5 238 149 € en AE et 5 313 123 € CP.

Elles sont supérieures aux crédits inscrits en LFI de 3 320 115 € en AE et de 3 392 601 € en CP.

La surconsommation est principalement due au paiement exceptionnel de 3,59 M€ au titre des suites d'un contentieux ancien opposant l'Etat (MAA) à la Caisse régionale du Crédit agricole de Corse.

**Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture**

Programme n° 215 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**REFORME DE L'ETAT**

Les dépenses de fonctionnement engagées s'élèvent à 749 007 € en AE et 650 376 € en CP.

Elles sont supérieures aux crédits inscrits en LFI de 279 605 € en AE et de 180 365 € en CP.

Les crédits « Réforme de l'État » alimentent le fonds de modernisation et de réforme du ministère. Ce fonds constitue un outil essentiel pour accompagner les agents et les structures dans les évolutions induites par la réforme de l'État et la modernisation de l'action publique.

Cette évolution par rapport aux crédits inscrits en LFI s'explique principalement par la prise en charge de l'accompagnement relatif à la refonte de la fonction numérique du MAA, visant, conformément aux orientations interministérielles, à développer une vision stratégique de ces enjeux, à adapter en conséquence l'organisation du ministère pour les prendre en compte et à permettre la mise en œuvre opérationnelle du plan de transformation numérique du ministère. Le ministère s'est également fait appuyer pour la réalisation d'un retour d'expérience de l'action du ministère pendant le premier confinement lié à la crise COVID 19.

**FONCTIONNEMENT DE L'INFOMA**

Les dépenses de fonctionnement engagées s'élèvent à 1 298 083 € en AE et CP.

Elles sont inférieures aux crédits inscrits en LFI de 94 377 € en AE et CP.

**REMBOURSEMENT DE PERSONNEL MIS A DISPOSITION DU MAA**

Les dépenses de fonctionnement engagées s'élèvent à 628 301 en AE et CP.

Elles sont supérieures aux crédits inscrits en LFI de 278 301 € en AE et CP, en raison du rattrapage (au titre de 2018 et 2019) ainsi que du paiement en 2020 d'un agent mis à disposition du MAA par Business France.

**AUTRES FINANCEMENTS DE PERSONNEL**

Tous titres confondus, les dépenses engagées s'élèvent à 742 251 € en AE et à 743 526 en CP répartis comme suit :

- 292 251 € en AE et 293 526 € en CP en fonctionnement ;
- 450 000 € en AE et en CP en intervention.

Elles sont inférieures aux crédits inscrits en LFI de 157 749 € en AE et de 156 474 € en CP.

Les dépenses de fonctionnement ont notamment concerné le remboursement des agents mis à disposition du MAA par la Mutualité Sociale agricole (MSA) pour un montant de 290 997 € en AE et en CP.

**POLITIQUE IMMOBILIÈRE – RENOVATION**

Tous titres confondus, les dépenses engagées s'élèvent à 1 672 653 € en AE et à 2 770 091 € en CP répartis comme suit :

- 725 460 € en AE et 792 783 € en CP en fonctionnement ;
- 791 814 € en AE et 1 844 929 € en CP en investissement ;
- 155 378 en AE et 132 378 en CP en intervention.

Les dépenses sont inférieures aux crédits inscrits en LFI de 3 212 985 € en AE et de 2 318 952 € en CP.

Les crédits d'investissement ainsi que les crédits de fonctionnement, visent à assurer la maintenance courante des bâtiments et à poursuivre des opérations de reconstruction, de réhabilitation et de maintenance curative des bâtiments.

Le ministère poursuit la mise en œuvre du nouveau schéma d'implantation de son administration centrale validé par France Domaine et le Conseil de l'immobilier de l'État en 2014. Celui-ci prévoit une réorganisation des implantations des services en deux pôles et l'engagement d'opérations de rénovation sur les trois sites centraux de Varenne, Barbet de Jouy et Lowendal qui composent le premier pôle.

Les principaux travaux menés en 2020 concernent l'opération de rénovation et de mise en accessibilité du bâtiment E du site de Varenne et un nouvel aménagement des espaces de bureaux.

De plus, le remplacement des huisseries s'est poursuivi sur le site de Barbet-de-Jouy.

En complément des chantiers de relocalisation, le ministère a réalisé, pour l'ensemble de ces sites parisiens et de son centre informatique de Toulouse, les travaux courants d'entretien et de maintenance.

La sous-consommation est principalement due à la situation sanitaire qui a impacté le calendrier de trois opérations :

- le début des travaux du bâtiment E de Varenne décalé de juin à octobre 2020 ;
- le lancement des marchés d'AMO du projet Maisons-Alfort ;

- le calendrier des travaux sur le site de Toulouse.

## POLITIQUE INFORMATIQUE

Tous titres confondus, les dépenses engagées s'élèvent à 21 257 678 € en AE et 19 300 846 en CP répartis comme suit :

20 063 145 € en AE et 18 159 362 € en CP en fonctionnement ;

1 106 805 € en AE et 1 053 756 € en CP en investissement ;

87 728 € en AE et en CP en intervention.

Elles sont supérieures aux crédits inscrits en LFI de 1 179 322 € en AE et inférieures de 184 607 € en CP, ce qui traduit la prise en compte des enjeux numériques par le MAA et l'importance des besoins en ce domaine.

Des attributions de produits ont été rattachées pour un montant de 9 98 586 € en AE et CP.

Le programme 215 regroupe les dépenses permettant d'assurer le fonctionnement des systèmes d'information pour l'ensemble des politiques publiques soutenues par le ministère hors modernisation du système d'information de l'alimentation (porté par le programme 206). Les dépenses 2020 portent, d'une part, sur les dépenses récurrentes décrites ci-après et, d'autre part, sur le financement de programmes et projets essentiellement pluriannuels, validés et commencés les années précédentes.

### Services bureautiques

Cette rubrique recouvre les dépenses afférentes aux postes de travail, aux solutions d'impression et de télécommunications individuelles qu'il s'agisse du renouvellement des matériels ou du fonctionnement (maintenance et consommation).

On constate une légère surconsommation par rapport aux crédits ouverts en raison du contexte sanitaire qui a nécessité un déploiement du télétravail et des outils de visioconférence.

### Services d'infrastructures

Cette rubrique porte des dépenses récurrentes incompressibles qui concernent le fonctionnement global des infrastructures informatiques du MAA : réseaux d'interconnexion, infrastructures des DRAAF-DAAF, centre de production d'Auzeville, services de sécurité.

La surconsommation s'explique par le contexte sanitaire qui a retardé le déroulement opérationnel des projets des services applicatifs qui a conduit à l'anticipation d'achats de matériels initialement prévus en 2021 par les services d'infrastructures.

### Services applicatifs

Une part importante des dépenses informatiques sur le programme 215 porte sur le développement et le maintien en conditions opérationnelles d'applications métiers ou accompagnant les fonctions supports.

### *SI métiers*

Outre le maintien en conditions opérationnelles des applications existantes (notamment prise en compte des évolutions réglementaires), les dépenses prévues s'inscrivent pour l'essentiel au sein de programmes pluriannuels d'investissements d'ores et déjà engagés dont certains associent des partenaires extérieurs :

- SI Alimentation : maintenance en conditions opérationnelles (MCO), d'une part, des applications historiques et, d'autre part, des systèmes développés dans le cadre du programme de refonte RESYTAL dont le cycle 1 s'est achevé en 2018 en parallèle du démarrage du cycle 2 en 2019 ;
- SI Forêt : finalisation de la réécriture de Sylva (refonte du SI Forêt) et extension en lien avec le Centre national de la propriété forestière (CNPF), notamment pour la création d'une téléprocédure ;
- SI Pêche : les dépenses prévues chaque année correspondent à la partie portée par le programme 215 ;
- SI Statistiques : investissements pour répondre aux besoins exprimés pour l'évolution des applications de collecte des données et dispositifs d'enquêtes et surtout pour préparer le recensement agricole (2020) ;
- SI Enseignement agricole : les crédits prévus permettront la poursuite du programme SIRENA visant la refonte du SI de l'enseignement agricole (gestion des apprenants, gestion des examens, gestion des dotations de l'enseignement privé, brique décisionnelle) dans une optique partagée de rapprochement avec le SI de l'Education Nationale ;

**Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture**

Programme n° 215 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- SI Économie agricole : finalisation d'un outil pour la gestion et le cadrage du contrôle des structures (gestion de la pression foncière sur le territoire), enjeu identifié dans la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt et retenu au titre du plan d'actions de simplification du ministère.

*SI supports*

Les dépenses prévues au titre des SI supports ont concerné soit des projets sensibles (SIRH, gestion des courriers du ministre), soit des projets transverses sur lesquels s'appuient l'ensemble des projets applicatifs (système d'échange inter-applications, référentiels).

La situation sanitaire a retardé le déroulement opérationnel des projets entraînant une légère sous-consommation de la ligne au profit des services infrastructures.

Services mutualisés

Les dépenses des services mutualisés ont recouvert, d'une part, le maintien en conditions opérationnelles du cadrage Orion sous-tendant l'ensemble des applications développées par le MAA et, d'autre part, la réalisation et le maintien en conditions opérationnelles des outils de développement et briques transverses du MAA.

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses d'informatique et immobilières ont été détaillées dans la rubrique relative au fonctionnement.

**DEPENSES D'INTERVENTION**

Les dépenses d'intervention ont porté sur la subvention programmée pour le Gouvernement de Polynésie (450 000 € en AE et en CP) au titre de la convention relative à la rémunération des fonctionnaires du cadre de l'État pour l'administration de la Polynésie française (CEAFP).

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET EMPLOIS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>FranceAgriMer (P149)</b>	<b>74 252</b>	<b>74 252</b>			<b>87 728</b>	<b>87 728</b>
Transferts	74 252	74 252			87 728	87 728
<b>INFOMA - Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture (P215)</b>	<b>1 259 031</b>	<b>1 259 031</b>	<b>1 392 460</b>	<b>1 392 460</b>	<b>1 298 083</b>	<b>1 298 083</b>
Subventions pour charges de service public	1 259 031	1 259 031	1 392 460	1 392 460	1 298 083	1 298 083
<b>Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)</b>	<b>9 818</b>	<b>9 818</b>			<b>18 227</b>	
Transferts	9 818	9 818			18 227	
<b>CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (P172)</b>		<b>38 363</b>				<b>3 488</b>
Transferts		38 363				3 488
<b>CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)</b>	<b>0</b>	<b>30 492</b>				<b>2 095</b>
Subventions pour charges de service public	0	30 492				2 095
<b>Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)</b>	<b>1 037 296</b>	<b>1 015 975</b>			<b>890 017</b>	<b>908 167</b>
Subventions pour charges de service public	45 993	24 672			10 478	28 628
Transferts	991 303	991 303			879 539	879 539
<b>Total</b>	<b>2 380 397</b>	<b>2 427 931</b>	<b>1 392 460</b>	<b>1 392 460</b>	<b>2 294 055</b>	<b>2 299 560</b>
Total des subventions pour charges de service public	1 305 024	1 314 195	1 392 460	1 392 460	1 308 561	1 328 806
Total des transferts	1 075 373	1 113 735			985 494	970 755

Le programme 215 a versé pour 1 298 k€ de SCSP à l'INFOMA. La différence avec le montant figurant en LFI correspond à la mise en oeuvre des réserves obligatoire et ministérielle.

971 k€ de crédits de transfert ont par ailleurs été versés à différents opérateurs :

- FAM : il s'agit d'un transfert effectué dans le cadre de prestations informatiques.
- IRSTEA : il s'agit d'une participation au financement d'études.
- Concernant les différents établissements d'enseignement et de recherche, il s'agit essentiellement d'une participation du ministère aux frais de fonctionnement immobilier (essentiellement fluides) ou à l'organisation de formations.

## Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

### CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

#### EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	Réalisation 2019 Prévision 2020 Réalisation 2020	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par d'autres collectivités
			sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	
INFOMA - Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture		41	5	0	0	0
		45	6	0	0	0
		41	4	0	0	0
<b>Total</b>		<b>41</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
		<b>45</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
		<b>41</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\* Les emplois sous plafond 2020 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2020 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020

Les emplois rémunérés par le programme, au nombre de 41 ETPT correspondent au personnel en fonction à l'INFOMA.

Le plafond d'emplois exécuté par l'INFOMA correspond à un emploi permanent (0,71 ETPT) ainsi que 284 intervenants en formation initiale et continue (2,82 ETPT), représentant un total de 3,53 ETPT. La sous-réalisation importante en 2020 résulte principalement du contexte sanitaire : la baisse du nombre de stages ayant mécaniquement baissé le nombre d'intervenants et leur paiement sous forme de vacations.

#### SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
<b>Emplois sous plafond 2020 *</b>	<b>6</b>	<b>4</b>

\* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2020 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2020 en ETP	0	0

Aucun schéma d'emplois n'a été appliqué à l'INFOMA en 2020. La sous exécution du plafond d'emplois résulte d'une vacance frictionnelle résultant des effets de la crise sanitaire.





## OPÉRATEURS

## INFOMA - INSTITUT NATIONAL DE FORMATION DES PERSONNELS DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

## ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

L'INFOMA a été créé par le décret n°97-270 du 19 mars 1997.

Il est chargé de la formation professionnelle initiale des agents du corps des techniciens supérieurs du MAA (TMSA) dans les 3 spécialités suivantes : forêt et territoires ruraux, techniques et économie agricoles, vétérinaire et alimentaire, du grade de technicien (1er grade) au grade de technicien supérieur (2ème grade).

L'INFOMA a également vocation à réaliser une grande partie des actions de formation continue à destination des agents du MAA (tous corps confondus) au titre du programme national de formation, notamment dans les domaines de la PAC et du contrôle sanitaire.

Par ailleurs, il propose des formations sous prestation et s'est engagé dans le développement de produits de formations ouvertes à distance, qui se traduit par une offre renouvelée dans les champs de compétences techniques du ministère.

En parallèle, l'INFOMA est maître d'oeuvre de deux bases de données d'intérêt national, comprenant l'ensemble des textes et ordres de service relatifs aux domaines d'activité de la direction générale de l'alimentation : Galatée et Galatée Pro.

En 2020, les activités de l'INFOMA ont été fortement impactées par la crise sanitaire, notamment la destination Formation Continue. Cela s'est traduit par une baisse significative du nombre d'intervenants, une diminution des conventions, des frais de vacations et de déplacement.

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation</b>	<b>28</b>	<b>30</b>				
Subventions pour charges de service public		6				
Transferts	28	24				
<b>P215 – Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture</b>	<b>1 259</b>	<b>1 259</b>	<b>1 392</b>	<b>1 392</b>	<b>1 298</b>	<b>1 298</b>
Subventions pour charges de service public	1 259	1 259	1 392	1 392	1 298	1 298
<b>P147 – Politique de la ville</b>	<b>8</b>	<b>8</b>			<b>8</b>	<b>8</b>
Transferts	8	8			8	8
<b>Total</b>	<b>1 295</b>	<b>1 297</b>	<b>1 392</b>	<b>1 392</b>	<b>1 306</b>	<b>1 306</b>

Le montant de la subvention pour charges de service public (SCSP) inscrit en loi de finances a été minoré du montant de la réserve pour atteindre un montant net de 1,29 M€.

## COMPTE FINANCIER 2020

### Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel	285	142	Subventions de l'État	1 298	1 298
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>			– subventions pour charges de service public	1 298	1 298
			– crédits d'intervention( transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	2 129	1 512	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		8
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	410	385	Revenus d'activité et autres produits	764	514
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	410	385	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		30
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	54	49
<b>Total des charges</b>	<b>2 414</b>	<b>1 654</b>	<b>Total des produits</b>	<b>2 063</b>	<b>1 820</b>
Résultat : bénéfice		166	Résultat : perte	351	
Total : équilibre du CR	2 414	1 820	Total : équilibre du CR	2 414	1 820

\* Voté

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	5	473
Investissements	248	195	Financement de l'actif par l'État	5	
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		30
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>248</b>	<b>195</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>10</b>	<b>502</b>
Augmentation du fonds de roulement		308	Diminution du fonds de roulement	238	

\* Voté

Le compte de résultat présente en 2020 un résultat bénéficiaire de 165 K€ contre une perte de 239K€ en 2019. Ce résultat découle d'une diminution significative des charges au regard de la prévision initiale et rectificative, ayant pour conséquence un taux d'exécution de 66,68% en CP par rapport au budget initial, et de 72,38% par rapport au budget rectificatif.

Cela a permis de dégager une capacité d'autofinancement (CAF) de 472,5K€, contre 51K€ en 2019. Le niveau de fonds de roulement au 31/12/2020 s'établit à 1,7M€ et la trésorerie à 1,65M€.

Cette situation résulte de la crise sanitaire qui a occasionné une diminution des vacances de formation, en particulier pour la formation continue.

## Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | OPÉRATEURS

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	285	285	146	146
Fonctionnement	1 693	1 718	1 207	1 160
Intervention	0	0	0	0
Investissement	246	248	162	195
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>2 224</b>	<b>2 251</b>	<b>1 515</b>	<b>1 501</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

\* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>1 483</b>	<b>1 356</b>
Subvention pour charges de service public	1 298	1 298
Autres financements de l'État	8	8
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	177	49
<b>Recettes fléchées</b>	<b>531</b>	<b>370</b>
Financements de l'État fléchés	531	370
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>2 013</b>	<b>1 725</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>0</b>	<b>224</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>238</b>	<b>0</b>

\* Voté

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
1- Formation initiale	103	833	858	0	0	0	0	936	960
	51	681	659	0	0	0	0	732	711
2- Formation continue	154	463	463	0	0	0	0	617	617
	91	205	214	0	0	0	0	296	305

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>238</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Autres décaissements non budgétaires	0	0
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>238</b>	<b>0</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>228</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	-5	84
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	144
<b>Total des besoins</b>	<b>238</b>	<b>228</b>

\* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>224</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	4
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>0</b>	<b>228</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>238</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	233	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des financements</b>	<b>238</b>	<b>228</b>

\* Voté

Le solde budgétaire de l'INFOMA en 2020 est excédentaire de 224K€ contre une prévision de déficit de 239K€ et conduisant de ce fait un abondement de la trésorerie de 228K€. Le différentiel s'explique par des encaissements non budgétaires.

Comme en comptabilité patrimoniale, cette situation résulte des effets de la crise sanitaire qui a occasionné une forte diminution des dépenses de formation continue, mais aussi de sorties terrains, frais d'hébergement ou de déplacement.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>4</b>
– sous plafond	5	6	4
– hors plafond			
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>		<b>45</b>	<b>41</b>
– rémunérés par l'État par ce programme		45	41
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

Le plafond d'emplois de l'INFOMA en 2020 est de 6 ETPT.

**Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture**

Programme n° 215 | OPÉRATEURS

Le plafond d'emplois exécuté par l'INFOMA correspond à un emploi permanent (0,71 ETPT) ainsi que 284 intervenants en formation initiale et continue (2,82 ETPT), représentant un total de 3,53 ETPT. La sous-réalisation en 2020 résulte directement du contexte sanitaire : la baisse du nombre de stages a mécaniquement réduit le nombre d'intervenants.

L'ensemble des personnels en fonction à l'INFOMA, rémunérés par l'Etat, est composé des techniciens supérieurs du MAA stagiaires (33 ETPT) et du personnel permanent (41 ETPT). Ces derniers sont comptabilisés en rémunéré par l'Etat dans le tableau ci-dessus.